

**AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE**

**BULLETIN TRIMESTRIEL**



**REUNIONS MENSUELLES**

**SALON DES  
COLLECTIONNEURS  
en janvier**

# AMICALE PHILATÉLIQUE YONNAISE

N° Siret : 786 448 613 00046 – Code APE : 9499Z

Siège social : 76, Boulevard des Belges – 85000 La Roche-sur-Yon  
☎ 09.51.74.70.51 courriel : [martonphilippe@free.fr](mailto:martonphilippe@free.fr)

**Association (loi 1901) fondée en 1943, fédérée sous le n° 234 XV,  
rattachée au Groupement Philatélique du Centre Ouest.**

Réunions les 1<sup>ers</sup> et derniers dimanches du mois de 9h30 à 12h00 (\*)  
29, rue Anatole France, à La Roche-sur-Yon : salle CLIC Entour'âge.

(\*) voir dates dans le bulletin

## SERVICES PROPOSES :

- Circulations à domicile
- Nouveautés et réservations
- Revue trimestrielle
- Bibliothèque : les catalogues de cotations,  
les revues spécialisées,  
et plus de 350 ouvrages philatéliques
- Abonnement revues philatéliques à prix préférentiel
- Site INTERNET : <http://apy85.fr>.
- Salon des collectionneurs :  
le 3<sup>e</sup> dimanche de janvier

## RESPONSABLES :

Alain BONNEAU  
Pierre PRUD'HOMME  
Jean-Marie LETERME  
Jacques RAIMONDEAU  
  
Jean-Marie LETERME  
Mathilde AGENEAU  
  
Amédée DUPOND &  
Pierre BARBIER

L'APY permet la rencontre d'amis partageant la même passion :

- ⇒ des échanges, des mini-bourses avec d'autres associations philatéliques,
- ⇒ des réponses à vos interrogations,
- ⇒ des conférences avec vidéo-projection de documents,
- ⇒ des milliers d'enveloppes mises à disposition pour études,
- ⇒ une aide à la réalisation de collections pour exposer,
- ⇒ du matériel informatique, ...



# EDITORIAL – SOMMAIRE

## EDITORIAL

Dans ces pages, vous trouvez les nouveaux statuts de l'Amicale qui ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est déroulée le samedi 7 décembre 2024 ainsi, que le nouveau Règlement Intérieur de l'association qui a été remis à jour lors d'une réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 8 novembre 2024.

Fin décembre, j'ai appris par courrier que la revue L'ECHO DE LA TIMBROLOGIE, créée en 1887, disparaissait du paysage de la presse philatélique avec le n° 2001 du mois de janvier 2025. L'éditeur, YVERT & TELLIER, va concentrer ses publications sur les deux titres TIMBRES MAGAZINE et ATOUT TIMBRES. La disparition de cette revue n'est que la face visible de l'iceberg des difficultés que rencontre le monde de la philatélie.

Concernant l'APY, la dernière Assemblée Générale Ordinaire du 7 décembre 2024 a validé une augmentation de la cotisation de 4€. Le montant inchangé depuis 2006 passe donc de 26€ à 30€. Cette revalorisation était indispensable pour faire face à des charges en hausse (augmentation de 38% de la part fédérale, coûts supplémentaires pour assurer la sécurité au salon des Collectionneurs, ...) et une diminution des recettes. Après deux exercices déficitaires, le Conseil d'Administration va axer sa réflexion en 2025 pour diminuer les dépenses, tout en continuant à apporter des services de qualité aux adhérents, et augmenter les recettes. La tâche n'est pas simple mais les bénévoles impliqués dans l'administration de l'APY vont œuvrer pour assurer la pérennité de l'amicale.

Je profite de cet éditorial pour souhaiter à chacun une excellente année 2025. Qu'une bonne santé vous accompagne tout au long de cette nouvelle année et que vous puissiez vous épanouir dans vos collections.

Bonne lecture

Le Président, Philippe MARTON

## SOMMAIRE

Editorial et sommaire	3
Compte-rendu du CA du 05/12/2023	4
Statuts de l'APY	5
Règlement Intérieur de l'APY	9
Vie de l'amicale	11
Joël Azara nous a quitté <i>(F. Mennessiez et P. Marton)</i>	13
Marcophilie - OFF24 <i>(F. Lecocq)</i>	19
Pif Gadget : l'époque bénie où le timbre parlait à tous ! <i>(F. Mennessiez)</i>	20
Marcophilie - La Roche-sur-Yon <i>(F. Lecocq)</i>	22
Langelot philatéliste <i>(F. Mennessiez)</i>	23
Curiosités <i>(A. Dupond)</i>	26
En ce temps là, on ne badinait pas avec La Poste <i>(C. Gautier)</i>	27
Actualité vendéenne <i>(J-M. Leterme)</i>	30
Revue de presse	33
Calendrier 2025	34

---

Directeur de la publication : Philippe MARTON

Coordinateur à la rédaction et la mise en page : Jean-Marie LETERME

Comité de rédaction : Christian GAUTIER, Jean-Marie LETERME, François MENNESSIEZ et Philippe MARTON

Comité de lecture : Cécile VERNAGEAU, François MENNESSIEZ

Diffusion informatique : Mathilde AGENEAU

Reproduction, même partielle, des articles de ce bulletin strictement interdite sauf autorisation écrite du Conseil de l'APY

Dépôt légal n° 1762-035X

# CA DU 20 SEPTEMBRE 2024

Présents : Pierre BARBIER, Jean-Pierre HURTAUD, Jean-Marie LETERME, Philippe MARTON, François MENNESSIEZ et Jacques RAIMONDEAU

Excusés : Mathilde AGENEAU, Richard COQUET, Philippe GUENIOT, Jean PRIVÉ et Pierre PRUD'HOMME

La réunion débute à 20h10.

## 1 – Adoption du CR de la réunion de CA du 14 juin 2024

Pierre BARBIER fait remarquer qu'il a été oublié dans la liste du groupe de travail pour la révision des statuts et du règlement intérieur. Cette modification prise en compte, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

## 2 – Organisation du 42<sup>e</sup> Salon du 19 janvier 2025

Le règlement du salon 2025 reste inchangé et les éléments ont été transmis à Amédée DUPOND pour envoi aux négociants.

Au niveau des expositions, le CA a retenu : Johnny Hallyday, les bagues de cigares et le modélisme ferroviaire.

D'autres thèmes sont envisagés : Walt Disney (100 ans), le porte-hélicoptère Jeanne d'Arc (60 ans), l'auteur de bandes dessinées MARTIAL né à La Roche-sur-Yon en 1925. Ils seront évoqués en réunion plénière avec l'ensemble des adhérents.

## 3 – Modification des statuts et du règlement intérieur

Les membres du CA valident les modifications de dépoussiérage proposées par le groupe de travail et souhaitent ajouter des précisions dans les articles suivants :

- article 2 : ajout dans les buts de l'association de la possibilité d'adhérer avec d'autres collections pour s'adapter aux nouvelles classes de compétition de la FFAP (Classe Ouverte, Carte Postale, Erinophilie, ...)

- articles 6 et 7 : ajout de la possibilité d'adhésion pour des personnes morales (exemple : autre association philatélique, ...)

- article 11 : ajout de la possibilité de réalisation de réunions du CA sous forme non présenteielle (visioconférence, courriels, courriers, ...)

- article 15 : ajout de la possibilité de réalisation d'Assemblée Générale sous forme non présenteielle (visioconférence, courriels, courriers, ...)

Jacques RAIMONDEAU se charge de faire une nouvelle proposition de rédaction en intégrant ces éléments. Cette nouvelle version fera l'objet d'une validation lors du prochain conseil d'administration avant d'être soumise à l'adoption lors de l'AG du 7 décembre.

## 4 – Situation financière de l'APY

L'APY dispose au 20 septembre 2024 d'une réserve financière de 8500€.

## 5 – Préparation des AG Ordinaire et Extraordinaire du 7 décembre 2024

Cette question est reportée à la prochaine réunion du CA qui se déroulera le vendredi 8 novembre à 20h00 salle ENTOURAGE.

Le CA valide le principe du repas qui suivra l'AG au restaurant les P'tits Ventres de Terre.

## 6 – Annuaire des adhérents : point sur les réponses

En l'absence de Mathilde, cette question est reportée au prochain CA.

## 7 – Questions diverses

7-1 – Challenge animation jeunesse Fête du Timbre : utilisation des 1000€

Conformément à la règle imposée par la FFAP, un achat de 990€ de matériel informatique a été réalisé sur le site de la FNAC PRO. Le CA a décidé de répartir le matériel de la façon suivante :

- 135€ pour chacune des 2 écoles des CLOUZEAUX,

- 90€ pour Dominique PASQUIER pour l'animation avec les maquettes de bateaux,

- le reste pour le fonctionnement de l'APY avec l'acquisition d'un ordinateur portable et les logiciels et périphériques pour son fonctionnement.

7-2 – Exposition régionale et congrès du GPCO des 19 et 20 octobre 2024

Le CA décide de verser 100€ à l'UPN (Union Philatélique Niortaise) qui organise cette manifestation en 2024.

Lors du Congrès du GPCO, l'APY sera représentée par Philippe MARTON, Jacques RAIMONDEAU et une 3<sup>e</sup> personne qui reste à déterminer. Le Président fait le nécessaire à ce sujet.

## 7-3 – Bibliothèque

Les catalogues Y&T France 2025, Monaco 2025 et Europe Volume 4 (Pologne à Russie) ont été commandés en prévente et seront mis à la disposition des adhérents dès réception.

Le CA valide l'achat de 2 livres :

- le Catalogue des Oblitérations Mécaniques de France, 4<sup>e</sup> édition de Gérard DREYFUSS,

- un ouvrage sur les Timbres Fiscaux de France diffusé par l'Académie de Philatélie.

7-4 – Date 43<sup>e</sup> Salon en janvier 2026

Le CA valide la date du salon 2026 au 18 janvier qui correspond au 3<sup>e</sup> dimanche du mois.

7-5 – Date du prochain CA

Vendredi 8 novembre à 20h00 salle ENTOURAGE.  
Fin de la réunion à 22h20.

Le Secrétaire  
Jean-Marie LETERME

Le Président  
Philippe MARTON

# STATUTS DE L'APY

## Article 1 - DENOMINATION

Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

### **AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE**

## Article 2 - BUTS

Cette association a pour buts :

- de favoriser et de développer le goût de la philatélie et son étude, et, plus largement de toutes les formes de collections acceptées en compétition par la Fédération Française des Associations Philatéliques (FFAP),
- de permettre aux collectionneurs de se connaître et de se grouper,
- l'achat de fournitures à prix réduits.

## Article 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au domicile du Président. Il peut être transféré en tout point de la même ville par simple décision du Conseil d'Administration prise à la majorité des voix de ses Membres.

## Article 4 - DUREE

La durée de l'Association est illimitée.

## Article 5 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

## Article 6 - COMPOSITION

L'Association se compose :

1°- de Présidents d'honneur, de Membres d'honneur choisis parmi les philatélistes notoires qui ont rendu des services éminents à l'association,

La section "jeunes" fonctionne selon les normes définies dans le règlement intérieur approuvé par le Conseil de l'Amicale. Toute modification apportée à ce règlement intérieur n'est applicable qu'après avoir reçu l'accord du Conseil de l'Amicale.

## Article 7 - ADMISSION

Pour faire partie de l'Association, il faut:

1° - n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation infamante pour faits délictueux et n'avoir été exclus d'aucune autre société philatélique pour quelque motif que ce soit,

2° - en ce qui concerne les jeunes collectionneurs visés au 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 6 des présents statuts, ils sont admis dans cette section d'initiation lorsqu'ils en ont fait la demande écrite au moyen d'une formule spéciale signée des parents ou des représentants légaux.

Dans tous les cas, le Conseil d'Administration est le seul compétent pour apprécier si les conditions ci-dessus sont remplies par la personne physique ou morale postulant et sa décision est sans appel.

## Articles 8 - RADIATION

La qualité de membre de l'Association se perd par :

1° - la démission : elle doit être adressée au Président par lettre recommandée avec demande d'Avis de Réception et elle ne peut être acceptée qu'autant que l'intéressé n'est pas débiteur envers l'Association.

Le démissionnaire perd ses droits aux avantages de l'Association. Il ne peut prétendre à aucun remboursement de cotisation non plus qu'à la moindre part de l'actif de l'Association.

2° - le décès : les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables également aux héritiers ayants-droits du "de cujus".

3° - la radiation d'office : celle-ci est prononcée par le Conseil d'Administration à la majorité simple des membres présents, la voix du Président étant prépondérante, le Représentant des jeunes ne siégeant qu'au cas où la radiation concerne un membre de la section qu'il représente:

- a) pour non-paiement de la cotisation,
- b) pour un motif grave apprécié à la majorité des voix par les membres du Conseil, celle du Président étant prépondérante; l'intéressé sera invité à présenter sa défense devant le Conseil.

Tout membre radié aura à régler ce qu'il pourrait devoir à l'Association sous peine de poursuites judiciaires. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement de cotisation, pas plus qu'à la moindre part de l'actif de l'Association.

#### **Article 9 - RESSOURCES**

Les ressources de l'Association se composent :

- 1° - de la cotisation annuelle,
- 2° - des subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat ou les collectivités publiques,
- 3° - des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'Association,
- 4° - du revenu de ses biens,
- 5° - de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires actuels et à venir.

Le fond de réserve comprend les capitaux provenant des économies réalisées sur le budget annuel. Il pourra être déposé sur un compte épargne, compte courant ou compte de dépôt.

#### **Article 10 - ADMINISTRATION**

L'Association est administrée par un Conseil composé :

- 1° - de onze minimum à quatorze membres maximum, choisis dans la catégorie des Membres actifs et élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale. Ils sont élus à la majorité absolue des votants. Si cette majorité n'est pas acquise au premier tour, il sera procédé séance tenante à un second tour pour lequel la majorité relative sera suffisante,
- 2° - et d'un Représentant de la section de jeunes, élu dans les mêmes conditions par les membres de cette section.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour trois ans et renouvelables par tiers chaque année. Le Représentant de la section de jeunes est élu et renouvelable chaque année.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres et leur remplacement définitif intervient lors de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Les pouvoirs des membres ainsi désignés par le Conseil prennent fin à l'époque où aurait dû normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit en son sein, au scrutin secret, un Bureau composé de :

- 1° - un président,
- 2° - trois vice-présidents dont :
  - un 1<sup>er</sup> vice-président qui supplée à l'absence du président
  - un 2<sup>e</sup> vice-président qui dispose de la signature comptable
  - un 3<sup>e</sup> vice-président,
- 3° - un secrétaire,
- 4° - un trésorier.

Le Conseil d'Administration peut également appeler, à titre consultatif, des membres actifs responsables d'un ou plusieurs secteurs d'activité quelconque.

#### **Article 11 - REUNION DU CONSEIL**

Le Conseil se réunit chaque fois que cela est nécessaire sur convocation du Président ou sur la demande du quart de ses membres, au moins trimestriellement. Les réunions du Conseil peuvent être valablement organisées selon diverses modalités : présente, visioconférence, courriel, courriers, ....

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, celle du Président est prépondérante.

Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans motif valable, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire dudit Conseil.

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont gratuites. Toutefois, certains frais et débours divers entraînés par l'accomplissement de leur mandat pourront être remboursés sur présentation de pièces ou états de frais justificatifs.

#### **Article 12 - POUVOIRS DU CONSEIL**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous les actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Il a notamment les pouvoirs suivants, qui sont énonciatifs et non limitatifs. Il peut :

- acquérir, échanger ou vendre tout bien meuble et immeuble, en acceptant l'apport à l'Association ou en apportant à toute autre, le tout dans la mesure où la loi le permet; passer tous baux et locations, contracter tout emprunt, faire ouvrir à l'Association tous comptes en banques et les faire fonctionner, toucher les sommes dues à l'Association en capitaux, revenus et accessoires et notamment toutes cotisations,

toutes subventions et allocations, consentir tous désistements, mainlevées et radiations, avec ou sans constatations de paiement, transiger, compromettre, exercer toute action juridique devant toute juridiction.

- faire à l'un ou à l'autre de ses Membres toute délégation de ses pouvoirs sur une question déterminée et pour un temps limité, procéder à toute exclusion, radiations de Membres comme il est dit à l'article 8 ci-dessus.

#### **Article 13 - ROLES DES MEMBRES DU BUREAU**

- **le Président** : dirige les travaux de séances, y maintient l'ordre, convoque aux Assemblées Générales et aux réunions du Conseil d'Administration, propose l'ordre du jour et expose les questions à débattre, signe les procès-verbaux de séance avec le Secrétaire. Il reçoit toutes les communications intéressant l'Association et représente celle-ci dans tous les actes de la vie civile. Il est investi de tous pouvoirs à cet effet, en cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par un Vice-Président. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, lorsqu'il le juge nécessaire et pour une mission bien définie, à un ou plusieurs membres du Conseil.

- **le Secrétaire** : est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux des délibérations du Bureau et du Conseil d'Administration, les comptes-rendus de toutes les réunions et Assemblées et en assure la transcription sur les registres. Il envoie les convocations aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires; il tient le registre spécial prévu par la loi et assure l'exécution des formalités prescrites en la matière.

- **le Trésorier** : est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'Association. Il effectue tous paiements, et perçoit toutes recettes, sous la surveillance du Président. Il tient une comptabilité régulière, au fur et à mesure des opérations et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle, qui statue sur sa gestion après avoir entendu le rapport des Vérificateurs aux comptes.

Il prépare le budget, qui, présenté par le Président à l'adoption du Conseil d'Administration, est ensuite soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

#### **Article 14 – VERIFICATEURS AUX COMPTES.**

Ils sont au nombre de deux et choisis en dehors des membres du Conseil.

Ils sont élus par l'Assemblée Générale annuelle et sont rééligibles.

Ils sont chargés de surveiller la comptabilité et la gestion financière de l'Association et rédigent un compte-rendu de leur mission pour l'Assemblée Générale correspondante annuelle.

#### **Article 15 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'Association, à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

Elle se réunit une fois l'an, en principe dans le courant du mois de décembre.

L'ordre du jour est établi par le Bureau du Conseil d'Administration. Le Bureau de l'Assemblée est celui du Conseil. Le Bureau du CA a la faculté d'organiser l'AG sous diverses formes : présentielle, visioconférence, courriel, courriers, ....

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil, sur la situation financière et morale de l'Association, sur le fonctionnement des divers services et, enfin, le rapport des Vérificateurs aux comptes.

Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé, vote le projet de budget de l'exercice suivant et procède au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Elle élit les Présidents d'honneur, les Membres d'honneur et les Membres honoraires sur proposition du Conseil de l'Amicale.

Elle fixe le montant de la cotisation annuelle des membres actifs.

Enfin, elle élit les Vérificateurs aux comptes et leur donne tous les pouvoirs pour l'accomplissement de leur mission.

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont soumises à un vote à main levée, à la majorité absolue des membres présents. Le scrutin secret peut être demandé soit par le Conseil d'Administration, soit par le quart au moins des membres présents.

#### **Article 16 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Si besoin est, pour la modification des Statuts, la dissolution de l'Association et l'attribution de ses biens, la fusion avec une autre association de même objet, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, au minimum quinze jours avant la date fixée. Les Membres de l'Association sont convoqués par les soins du Secrétaire.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

#### **Article 17 - RESPONSABILITE**

Les engagements de l'Association sont garantis uniquement à concurrence de ses biens et de ses avoirs.

Les fonctions du Conseil d'Administration étant gratuites, ses membres ne peuvent être tenus personnellement responsables des engagements de l'Association.

En cas d'action à intenter ou à soutenir, le Président est chargé de représenter l'Association. A défaut de son Président, le Conseil peut déléguer à cet effet l'un de ses membres.

#### Article 18 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur, élaboré et approuvé par le Conseil d'Administration, fixe les détails de fonctionnement interne de l'Association et de ses divers services.

Il peut être modifié par simple décision du Conseil d'Administration et sous sa seule responsabilité.

Toute modification du règlement intérieur intéressant les rapports des membres de l'Association avec le ou les services concernés leur sera notifiée à la réunion suivant celle du Conseil au cours de laquelle cette décision de modification aura été prise et mention en sera faite in-extenso au procès-verbal de la séance.

#### Article 19 - DISSOLUTION

La dissolution de l'Association ne pourra être prononcée que si elle est votée par au moins les 2/3 des membres présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire convoqués à cet effet. Dans ce cas, un ou plusieurs liquidateurs seront désignés par cette Assemblée et l'actif, s'il en existe un, sera dévolu conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

#### Article 20 - FORMALITES

Le Président, au nom du Conseil d'Administration, est chargé de remplir toutes les formalités de déclaration et de publicité prescrites par la législation et la réglementation en vigueur.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes à l'effet d'effectuer ces formalités

Fait à LA ROCHE-SUR-YON, le 07/12/2024

## **AFFRANCHISSEMENTS EN FRANCS**



Quant à l'usage des timbres taxe, il était réservé aux facteurs lorsqu'ils constataient qu'un affranchissement n'était pas suffisant. Aujourd'hui, les timbres taxe ont été remplacés par un cachet manuel apposé par le facteur et sur lequel il indique le montant de la taxe à percevoir.

Affranchissements réalisés avec des timbres en francs pour un tarif LETTRE VERTE de 1,29€ en vigueur en 2024.

La fraude vient de l'utilisation de timbres préoblitérés et de timbres taxes.

L'usage des timbres préoblitérés n'est possible que dans le cadre d'un contrat avec La Poste ce qui n'est manifestement pas le cas pour ces courriers qui ont circulé entre particuliers.



# REGLEMENT INTERIEUR DE L'APY

## Article 1 - ADHESIONS, COTISATIONS, REUNIONS

Les adhérents sont tenus au paiement d'une cotisation annuelle. Son montant est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les cotisations partent du 1<sup>er</sup> janvier et doivent être réglées dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année considérée. Il sera adressé au cours du mois d'avril suivant un rappel à tout retardataire qui sera considéré comme démissionnaire s'il ne s'est pas acquitté de sa cotisation avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours.

Le Conseil d'Administration est habilité à exonérer de cotisation annuelle les membres de l'Amicale qui pourraient se trouver en difficulté financière.

Lors de l'adhésion, le nouveau membre se voit attribuer un numéro interne à l'amicale et reçoit par courriel les codes qui lui donnent accès au site internet de l'association.

L'adhésion donne droit au bulletin périodique visible sur le site Internet ainsi qu'à l'ensemble des autres services (Bibliothèque, Circulations, Nouveautés, ...).

Les réunions auront lieu à une adresse et d'après un calendrier qui sera établi au début de chaque année civile.

## Article 2 – SERVICE CIRCULATIONS

### Article 2-1 - RESPONSABLE DU SERVICE

Le responsable des Circulations est désigné par le Conseil d'Administration. Il s'agit obligatoirement d'un membre de l'association.

Le responsable du service des Circulations est chargé de l'organisation du service de la circulation des carnets, de l'établissement des comptes de prélèvements, de la correspondance se rattachant à son service.

### Article 2-2 - BAILLEURS

Des carnets pourront être mis en circulation par les adhérents et des négociants inscrits au Registre du Commerce dans la mesure où ces derniers seront adhérents à l'Amicale Philatélique Yonnaise et à jour de leur cotisation.

Les bailleurs de carnets s'engagent à ne proposer que des timbres authentiques, à l'exclusion des timbres faux, réparés ou truqués, sauf s'ils sont signalés comme tels. Les défauts seront indiqués d'une façon très apparente. Le responsable des Circulations s'assurera que ces principes sont respectés.

## Article 2-3 - FONCTIONNEMENT

A l'intérieur des circuits indiqués sur la feuille de route des circulations, les envois seront remis de la main à la main, sous l'entière responsabilité du détenteur, à l'intéressé dont le nom suit sur le bordereau qui accompagne les carnets. Les envois ne doivent pas être conservés plus de 48 heures.

Le numéro d'adhérent est porté, sans omission, à la place des timbres prélevés dans le carnet.

Chaque adhérent qui reçoit un carnet ou un lot de carnets en est entièrement responsable jusqu'au moment de sa remise entre les mains de l'adhérent suivant. A la réception du carnet, il est indispensable de vérifier que les cases des timbres prélevés ont bien été complétées. Si tel n'est pas le cas, il faut prévenir le détenteur précédent du carnet ainsi que le responsable du service. Lors du contrôle des carnets en fin de circuit par le responsable, le dernier détenteur sera redevable du montant correspondant aux timbres prélevés dans les cases sans mention du numéro de l'adhérent.

Les feuilles de prélèvements, correctement remplies, datées et signées par le préleveur, devront être jointes à la feuille de route qui accompagne chaque circulation. Le paiement, en chèque ou en espèces, des timbres prélevés suit la circulation dans les enveloppes prévues à cet effet.

Il est interdit de substituer un timbre à un autre. Tout bénéficiaire du service indélicat restera débiteur de la valeur des timbres substitués et sera radié de l'association.

## Article 3 – SERVICE NOUVEAUTÉS

### Article 3-1 - RESPONSABLE DU SERVICE

Le responsable des Nouveautés est désigné par le Conseil d'Administration. Il s'agit obligatoirement d'un membre de l'association.

Le responsable des Nouveautés est chargé du service des approvisionnements des nouveautés, de l'établissement des comptes et de la correspondance se rattachant à son service. Il peut se faire assister dans sa tâche par un ou plusieurs adjoints.

### Article 3-2 - FONCTIONNEMENT

Les émissions nouvelles seront fournies aux adhérents qui en feront la demande. Le nombre de timbres ou de séries désirées sera indiqué au responsable des Nouveautés le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

L'Amicale ne peut pas garantir la fourniture des timbres qui sont commercialisés en dehors du programme philatélique.

Les timbres et séries sont remis en mains propres à l'abonné par le responsable du service lors des réunions. L'abonné ne pourra pas exiger que les timbres lui soient livrés à domicile. S'il souhaite recevoir les nouveautés par un envoi postal, les frais de port et d'emballage lui seront facturés au coût réel.

L'achat des nouveautés au profit d'un adhérent sera automatiquement suspendu dès le deuxième mois qui suivra le non-retrait ou leur non-paiement pour quelque motif que ce soit, étant entendu toutefois que les retraits et les paiements peuvent être effectués en dehors des jours de réunions mensuelles. Dès lors, sa provision ne pourra lui être remboursée. Le règlement des prélèvements devra être joint sitôt la livraison ou, au plus tard au cours du mois suivant celle-ci.

Dans les cas exceptionnels de départ ou de décès d'un membre de l'association abonné au service des nouveautés, les timbres invendus seront repris au compte de l'Association.

#### Article 4 – **BIBLIOTHEQUE**

##### Article 4-1 - RESPONSABLE DU SERVICE

Le responsable de la Bibliothèque est désigné par le Conseil d'Administration. Il s'agit obligatoirement d'un membre de l'association.

Le responsable contrôle rigoureusement les entrées et les sorties des ouvrages.

##### Article 4-2 - FONCTIONNEMENT

Les catalogues et ouvrages sont prêtés gratuitement et sont mis à la disposition des adhérents lors des réunions mensuelles.

Les emprunteurs prendront soin des ouvrages qui leur seront confiés et ne les détiendront pas plus d'un mois.

Le Conseil d'Administration de l'APY

Le 8 novembre 2024

## **ABONNEMENTS A TARIF ASSOCIATIFS**

Votre adhésion à l'APY vous permet de bénéficier d'abonnement à des tarifs préférentiels aux revues philatéliques et de réaliser des économies substantielles comme le montre le tableau ci-dessous.

Pour tous renseignements, parlez en avec Jean-Marie LETERME lors des réunions ou contactez le par courriel [jm.leterme@orange.fr](mailto:jm.leterme@orange.fr)

			Abonnement 1 an						
Revue	Prix au n°	Nbre	Au n°	Hors APY	APY	Gain	Par n°	Fin offre	
Atout Timbres	2,90 €	11	31,90 €	29,90 €	23,90 €	8,00 €	0,73 €	31/08/2025	
Timbres Magazines	6,90 €	11	75,90 €	75,90 €	59,00 €	16,90 €	1,54 €	01/09/2025	
La Philatélie Française	6,00 €	6	36,00 €	33,00 €	25,00 €	11,00 €	1,83 €		

			Abonnement 2 ans						
Revue	Prix au n°	Nbre	Au n°	Hors APY	APY	Gain	Par n°	Fin offre	
Atout Timbres	2,90 €	22	63,80 €	49,00 €	44,90 €	18,90 €	0,86 €	31/08/2025	
Timbres Magazines	6,90 €	22	151,80 €	151,80 €	105,00 €	46,80 €	2,13 €	01/09/2025	

# VIE DE L'AMICALE

**Timbres Passion 2024 - Châlons en Champagne**  
24 au 26 octobre 2024



La plus jeune adhérente de l'APY exposait pour la 1<sup>ère</sup> fois en compétition. Il s'agit de Capucine, âgée de 9 ans. Elle présentait 4 pages sur le thème des chats en catégorie « Classe Ouverte ».

FICHE DE CONSEILS		Classe				
CATÉGORIE DÉCOUVERTE JEUNESSE		8				
EXPOSITION : TIMBRES PASSION 2024		DATE : 25-27 oct. 2024				
EXPOSANT		PARTICIPATION				
Nom : AGENEAU		Titre : Les chats				
Prénom : Capucine						
Date de naissance : 14/07/2015						
Association philatélique ou établissement scolaire : Amicale Philatélique Yonnaise		Classe : CAP (1)	COV <input checked="" type="checkbox"/>	MAX <input type="checkbox"/>	THE <input type="checkbox"/>	TRA / HIS <input type="checkbox"/>
Région : XV		Nbre de pages : 4	A4 / A3 : A4			Cadres N° : D-COV 1A
<b>Présentation</b>	Le participant a-t-il essayé de mettre en valeur sa présentation (matériel, textes) ?	☹	☺	☺	☺	☺
<b>Organisation de la collection</b>	Le participant a-t-il essayé d'organiser sa présentation (parties, chapitres) ?	☹	☺	☺	☺	☺
<b>Connaissance du sujet</b>	Le participant a-t-il cherché à montrer qu'il connaissait le sujet (explications) ?	☹	☺	☺	☺	☺
<b>Connaissances philatéliques</b>	Le participant a-t-il cherché à varier et à nommer le matériel présenté (selon la classe choisie) ?	☹	☺	☺	☺	☺
<b>Bilan</b>	Encore des efforts pour progresser	☺	☺	☺	☺	☺
	Du potentiel à travailler					
	Un début prometteur					
	Un très bon début, Bravo !					
Commentaires / conseils : Beau début de présentation. A poursuivre ainsi.						
Noms et signatures des membres du jury Jeunesse : Didier LAPORTE, Philippe LAGRUE, José Pedro GOMEZ AGUERO, Pascal BANDRY						

Capucine a reçu un très bel encourageant du jury.

A suivre les 4 pages de sa collection



## Communication

La communication avec les chats comprend des vocalisations tel que le miaulement, le ronronnement, les trilles, les sifflements, les grognements ainsi que le langage corporel spécifique au chat.



Numislette - Australie - Tom & Jerry

## Sommeil



Planche stickers avec un chat rose

Le chat a besoin d'entre 12 et 16 heures de sommeil quotidien mais, en général, il dort plus, soit en moyenne 15 à 18 heures par jour. Il reste ainsi éveillé environ 6 à 9 heures dont une partie de la nuit pour chasser.



Pin's chat



## Ouïe



Série de 8 timbres du Bénin éditée en 2003 Différents pelages

60 à 80 % des chats blancs aux yeux bleus sont sourds. Son ouïe est particulièrement sensible dans les hautes fréquences : il perçoit des ultrasons jusqu'à 50 000 Hz alors que l'oreille humaine est limitée à 20 000 Hz



Flamme illustrée de Paris - Chat qui passe le balai

## Pelage

Les types de pelages sont nombreux, car très variables en fonction des races. Le pelage du chat est composé de poils longs (jarre) et portant les marques de la robe



Carte postale - Collection Passion Tirée à 3 000 exemplaires en 1987 Cachet souvenir

## Réunion dimanche 3 novembre 2024

Après la conférence de Didier LAPORTE sur Marathon, les présents ont partagé le verre de l'amitié autour de Dominique PASQUIER pour le remercier de sa participation à la Fête du Timbre avec ses maquettes de bateaux.



## Assemblées Générales samedi 7 décembre 2024

A l'issue des AG, Jean-Pierre HURTAUD s'est vu remettre le Diplôme d'Honneur de la FFAP.



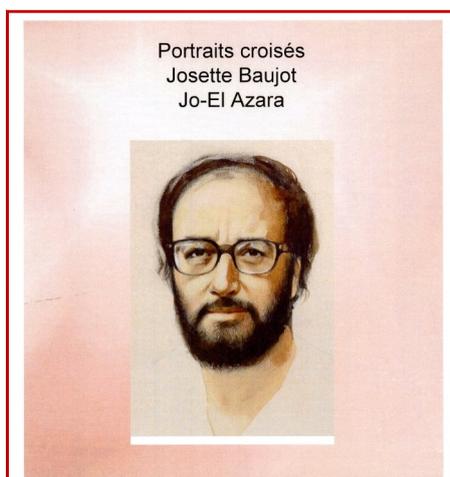
Capucine recherche tous les objets de collection sur les chats. A donner à sa maman, Mathilde.

Jean-Marie LETERME

# JOËL AZARA NOUS A QUITTÉS



Portrait de Jo-El AZARA



Documents philatéliques (collectors de 4 timbres) Festival BD d'ÉAUZE en 2013



Portrait de Josette BAUJOT  
Fait par Jo-El AZARA en 1958

Jo-El AZARA est décédé en toute discrétion le 7 février 2023, dans le département du Gers où il habitait depuis 1979, avec sa compagne Josette BAUJOT (décédée en 2009).

Né le 4 mai 1937 (dans la province du Brabant Flamand), il était sans doute l'un des derniers collaborateurs d'Hergé (avec Roger Leloup, le créateur de Yoko Tsuno). Sa carrière fut très riche.

Il est venu très tôt à la bande dessinée, il suit des cours de dessin à Bruxelles (Institut Saint-Luc), et il rencontre à 16 ans Willy Vandersteen, le prolifique père de Bob et Bobette, pour lequel il collabore sur l'album "Le loup qui rit". L'année d'après, il entre aux studios Hergé, et il participera à trois albums de Tintin ("L'affaire Tournesol", "Coke en Stock" et "Les bijoux de la Castafiore"). Selon l'encyclopédie Larousse de la BD, "de là lui vient vraisemblablement son graphisme précis et fouillé privilégiant la lisibilité".

Hergé appréciait son graphisme, mais ne supportait pas qu'on touche à ses personnages.

Quand on parle de Jo-El AZARA, il faut aussi parler de Josette BAUJOT.

Josette était portraitiste de formation (Académie des Beaux-Arts de Liège), de caractère bien trempé, c'était la seule qui osait tenir tête à Hergé.

Ayant gagné la confiance de Hergé, elle s'occupait de mettre en couleur les albums de Tintin. Hergé lui laissait le champ libre en suivant ses instructions et son patron la surnommait affectueusement : "La Révérende Mère du Très Saint Coloriage".

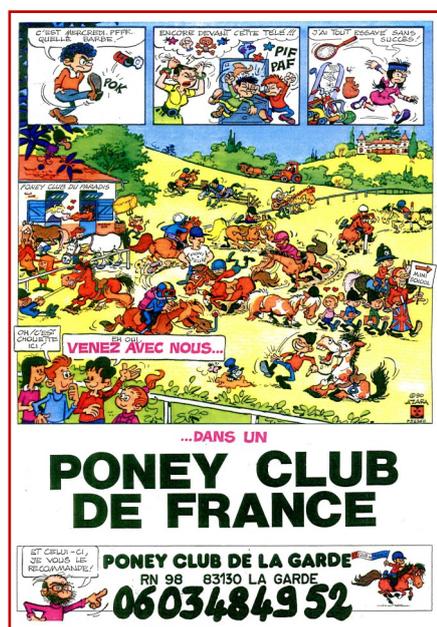
Elle fera aussi la mise en couleur de certaines aventures d'Alix (Jacques MARTIN), de Blake et Mortimer (Edgar Pierre JACOBS) et Cori le Moussaillon

(Bob de MOOR), tous collaborateurs d'Hergé et piliers du "journal Tintin".

C'est elle qui s'occupa de ce grand adolescent qui arrivait à l'âge de 17 ans comme stagiaire dans les studios Hergé. Josette BAUJOT était à l'époque coloriste en chef des studios Hergé où elle fut engagée comme "peintre".

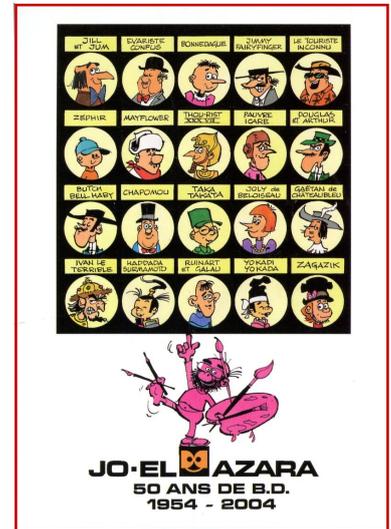
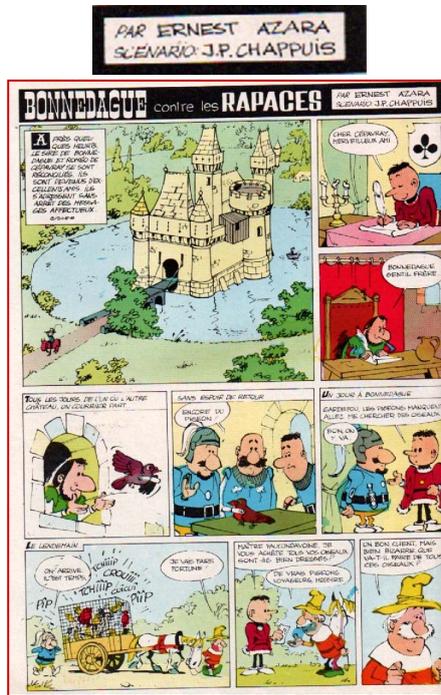
Elle rencontre Jo-El AZARA en juillet 1954 dans les studios Hergé à Bruxelles. Elle lui apprend le français, les bases et la rigueur du "phylactère". Par la suite, elle devient sa compagne, il la suivra jusque dans le Gers (Josette y prenait ses vacances et était tombée amoureuse du Périgord).

À partir de 1958, il travaille tous azimuts.



Page de pub pour "Le Poney Club de France"

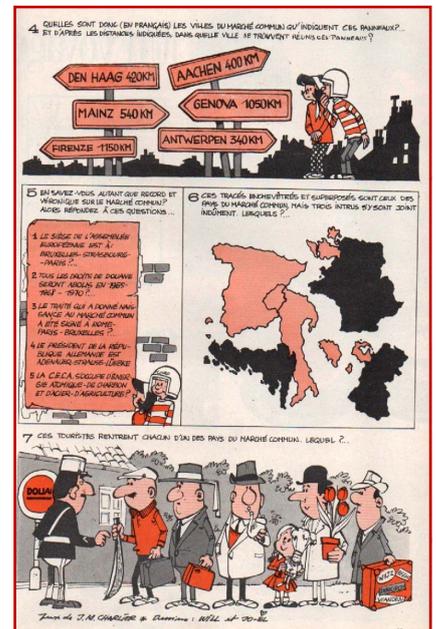
Il travaille sur la série "Jacky et Célestin" avec Will, et divers héros un peu oubliés aujourd'hui, en particulier pour le journal Tintin. Mais aussi pour le journal Pilote et pour le mensuel Record où au début des années 60 il dessine la rubrique jeux avec Will sous la direction d'un certain Jean-Michel Charlier! Il la signe "Jo-EI" avec un cœur au-dessus du E. Il dessine également dans ce mensuel une série humoristique moyenâgeuse sous forme de récits complets, "Bonnedague", d'abord signée "Jo-EI" puis "Ernest Azara".



Ce journal comportait une double page centrale, ressemblant fortement aux « Pilotorama » de Pilote, et Azara signe celle de Record 18-19 (N° d'été de 1963) avec beaucoup d'humour



Double page centrale sur le thème du camping



Page de jeux sur le Marché Commun de "Record n° 13" de 1963

En 7 ans de travail, sous l'œil du maître Hergé, et de participation à l'élaboration des trois albums sus-cités, le jeune AZARA apprend le métier, il devient un des dessinateurs vedettes du journal Tintin belge.

Après bien des frustrations (dessin des détails dans les décors), il en a assez de dessiner des téléphones et avec l'accord d'Hergé, il quitte les studios pour se mettre à son compte.

Il travaille alors pour de nombreux périodiques.



Sa création majeure naît en 1965 : "Taka Takata"  
 Elle va vivre durant 13 ans en vedette dans le journal de Tintin, dont elle occupe souvent la première page.



TAKA TAKATA

Sur scénarios de Vicq, ce brave soldat nippon de 2<sup>e</sup> classe, affublé de lunettes rondes qui corrigent (mal) sa myopie, en petites histoires d'une à plusieurs pages, enchaîne les catastrophes dans son régiment de l'aéronavale, sous les houspillements de son adjudant Hatéjojo et les colères de son colonel Rata Hosoja. Avec de nombreuses expressions particulièrement alambiquées, mais aussi les récurrents « Honorable maman » ou « Banzai ».

Joël Azara avouait s'être en partie inspiré de son propre service militaire. Seuls quelques albums ayant paru à l'époque, il avait fondé dans les années 90 sa propre maison d'édition, Azeko, avec laquelle il a pu faire paraître 13 albums reprenant toutes les histoires de son héros.



Colonel RATA HOSOJA

Il écumait régulièrement les salons de BD du sud-ouest de la France, où il était d'une gentillesse incommensurable, attentif et bienveillant, et dédicait ses albums avec son personnage disant « Banzai ».

Il a également réalisé de très nombreux travaux publicitaires, on reconnaît son style facilement : Stella Artois, Texaco, IBM, Total, Thalassa, Novotel et Renault, pour n'en citer que quelques-uns.

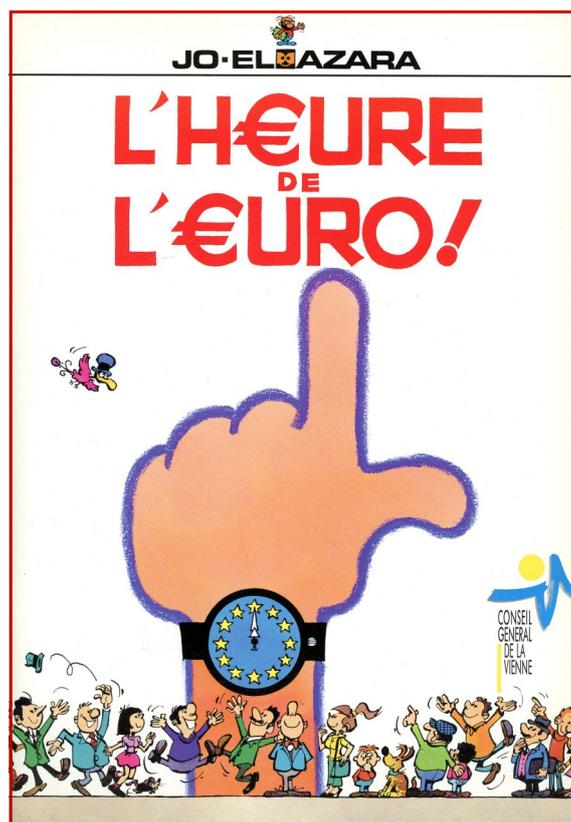


PAP pour le tournoi des **Petits As** qui est une compétition de tennis internationale se déroulant chaque année depuis 1982 à Tarbes.

Les Petits As est le tournoi de référence de la catégorie des moins de 14 ans. Reconnu comme étant le championnat du monde junior, il regroupe chaque année les meilleurs jeunes joueurs de tennis de la planète.

Préfacé par René MONORY (président du Conseil général, et sénateur de la Vienne à l'époque) en 1999, ce fascicule (20 pages - sous forme de BD) a été fait pour découvrir l'histoire passionnante de la monnaie européenne.

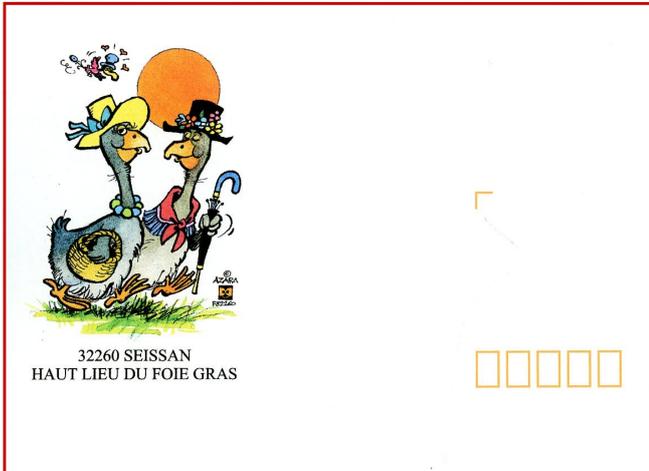
Ce fascicule a été distribué par le centre régional de documentation pédagogique de Poitou-Charentes et il était accompagné d'un document explicatif réalisé par ce même centre.



Avec Josette, ils habitaient à Artiquedieu (commune de Seissan - Gers), haut lieu de la gastronomie française à base d'oies et de canards.



EMA - La Poste de SEISSAN

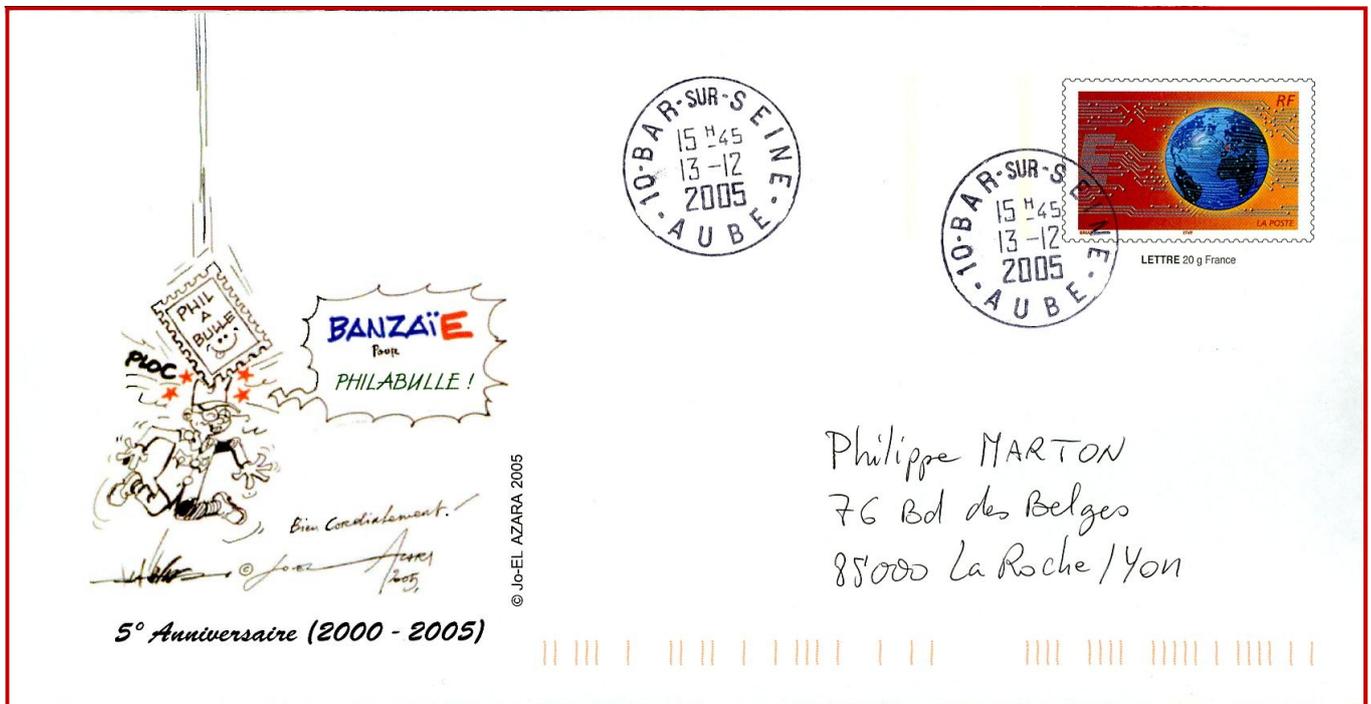


La Poste de SEISSAN PAP du 1 juin 2006



CP en 1993

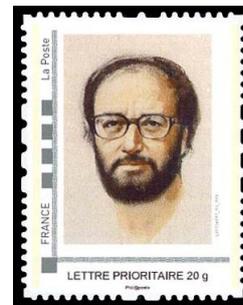
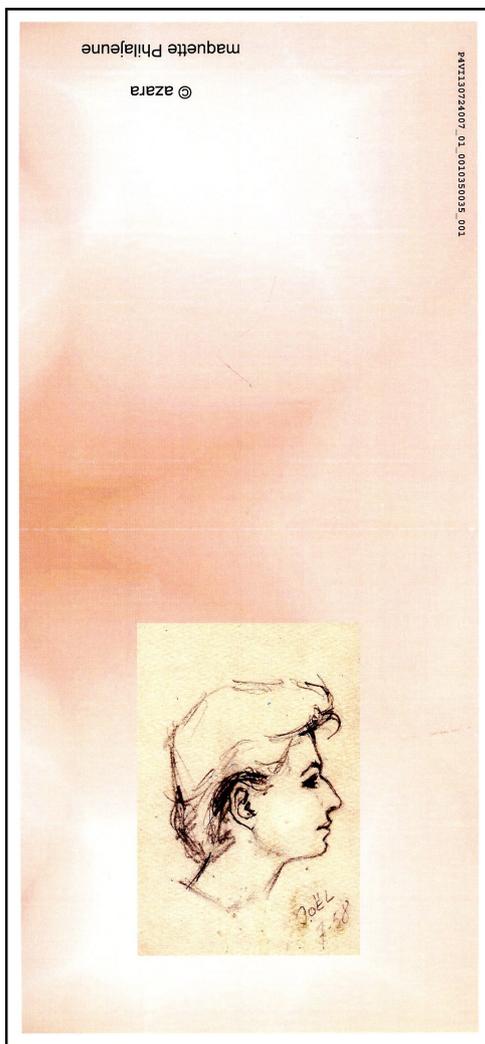
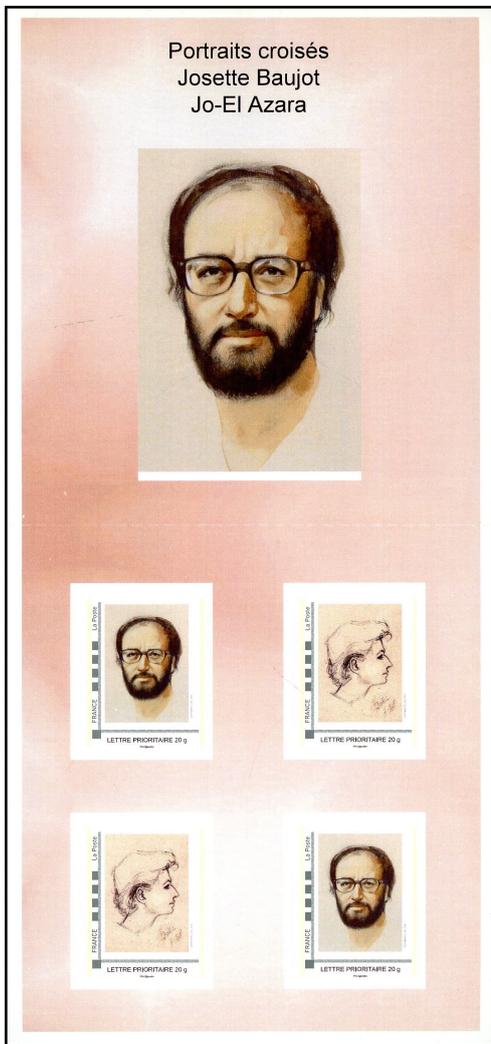
En 2005 à l'occasion du 5<sup>e</sup> anniversaire de l'association, PAP fait pour l'expédition de la revue PHILABULLE qui détaillait toute l'actualité de la production Philatélie-BD.



Par la route à une heure de Seissan, la ville de ÉAUZE a son festival BD bien connu des philatélistes. À chaque festival, l'organisation proposait des souvenir philatéliques.

En 2008 pour la 17<sup>e</sup> fête de la BD, AZARA fournit un dessin pour le TAD et un dessin pour l'enveloppe illustrée.

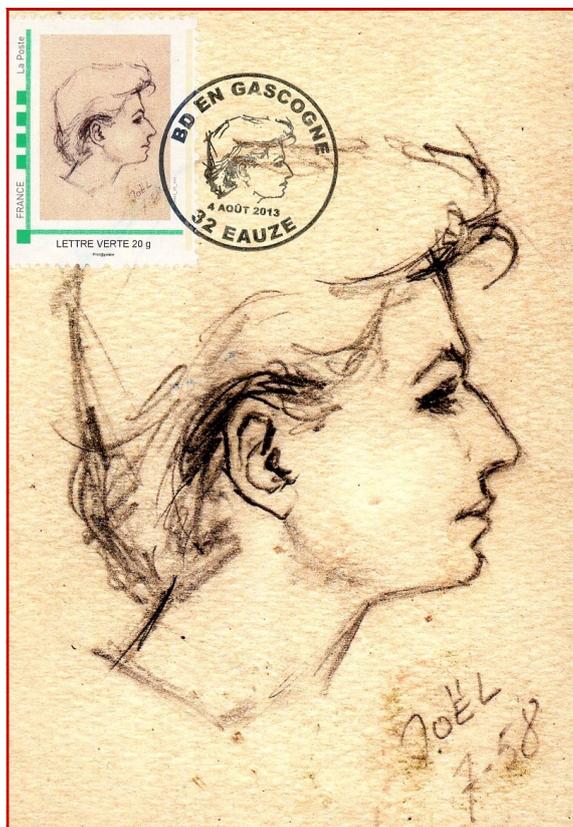




TAD ÉAUZE 2013  
et  
MTAM issus du collector



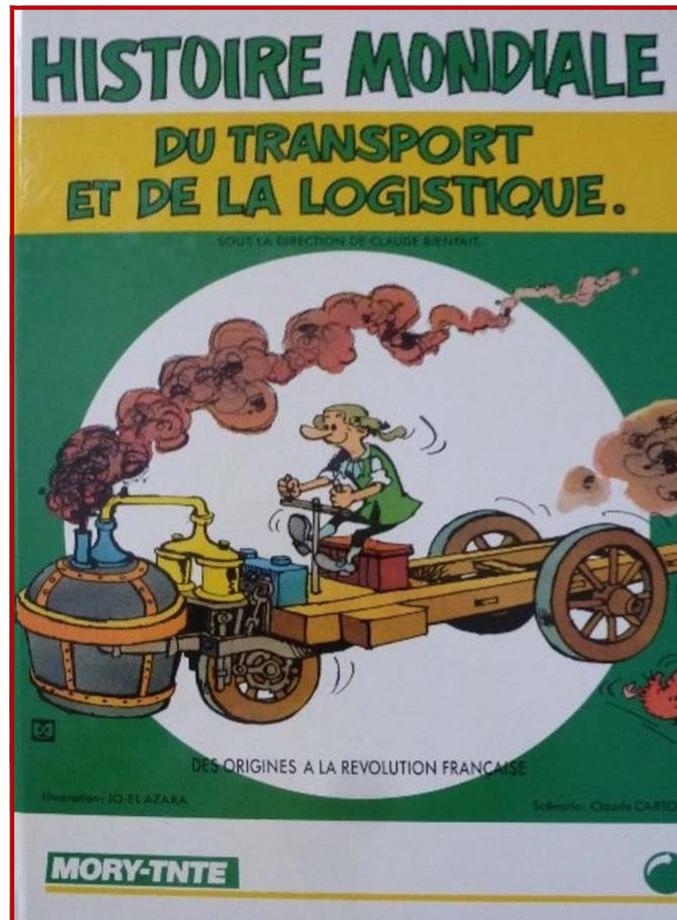
Collector de 4 timbres recto/verso



CP recto avec MTAM + TAD

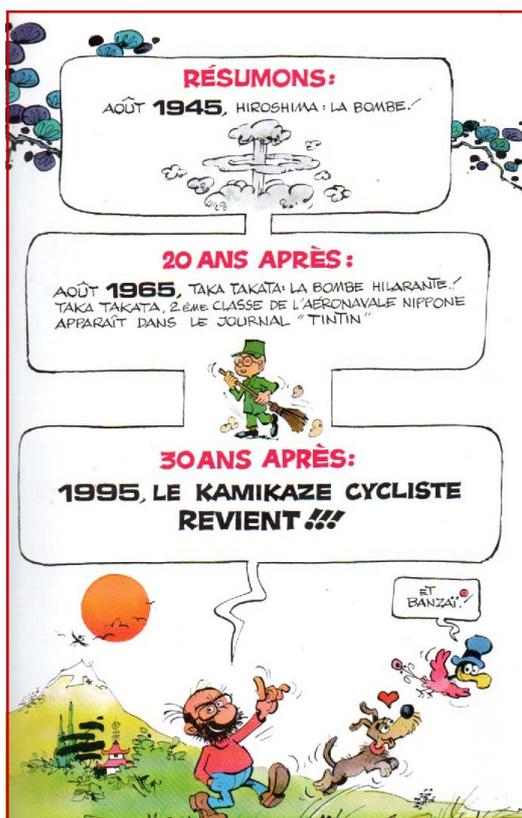
Souvenirs Philatéliques proposés à la vente au Festival BD de ÉAUZE 2013 avec le mutisme de MOULINSART sur les visuels.





Il a aussi dessiné pour les transports MORY-TNTE le premier volume de l' « Histoire mondiale du transport et de la logistique ».

Enfin, il se dit qu'à la demande de Pierre Tchernia et d'Albert Uderzo, il a participé à la création des décors de la rue médiévale du Parc Astérix.



Joël Azara est parti comme il a vécu, dans la plus grande discrétion. Avec un dessin très reconnaissable, débordant de détails et d'humour, n'hésitant pas à se caricaturer lui-même, il restera comme l'un des grands collaborateurs du journal Tintin à l'apogée de ce journal. Comme aurait dit son héros Taka Takata, il s'est mis désormais aux « Japonais absents »....

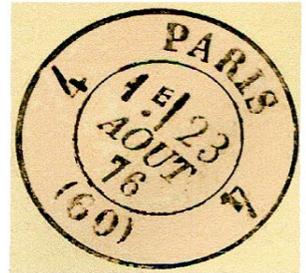
Texte : François MENNESSIEZ et Philippe MARTON  
Iconographie : Philippe MARTON

# MARCOPHILIE - OFF24

## OFF24 - BUREAU CENTRAL - ARRIVEE

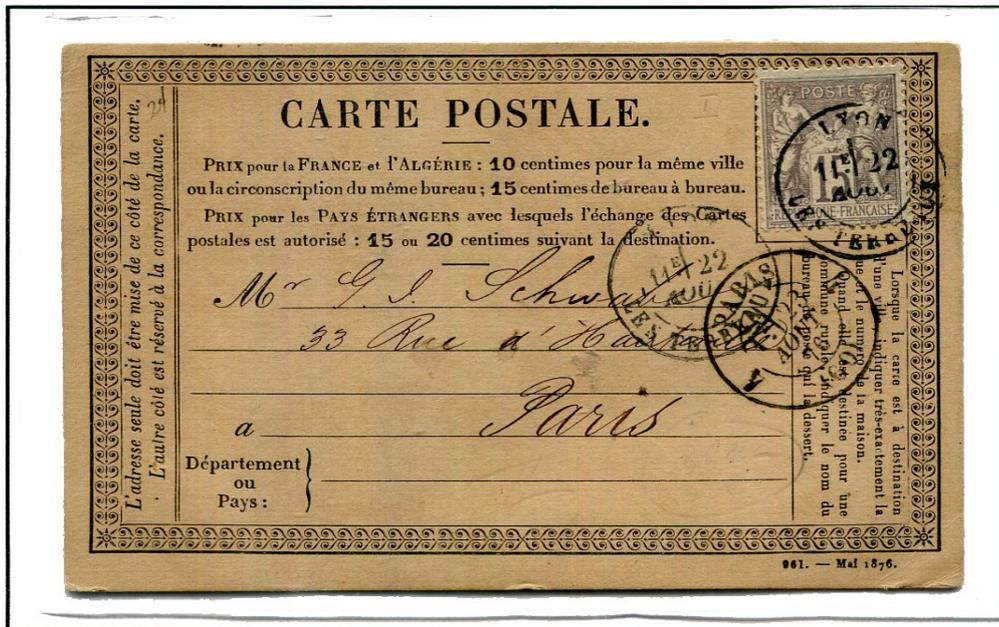
### Carte précurseur n° 24

Noir sur blanc-jaunâtre. Cadre fleuroné avec en toutes lettres le millésime d'impression **mai 1876**. Cadre carré non orné sans mention pour le timbre. 4 lignes d'avis sous « Carte Postale ». 2 lignes verticales de texte le long du cadre gauche. 6 lignes verticales de texte sous le cadre du timbre. Mention de prix « 10 centimes, 15 centimes, 15 ou 20 centimes ». M simple « a » « Département ou Pays ».



Type 17  
Bureau central  
Indication du rayon 4  
(ref 70 De Beaufond)

**Timbre à date à l'arrivée : 4 PARIS 4 (60)**  
**Bureau central**



Type timbre à date :

Timbre à date 4 Paris 4 (60)

Date départ :

23 août 1876

Ville d'arrivée :

Paris (Seine)

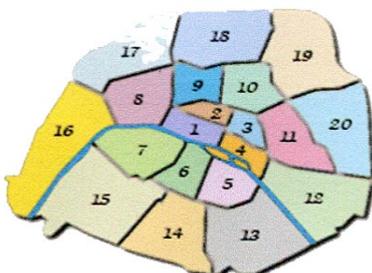
Affranchissement :

Timbre au type Sage n° 66 gris (N sous B)

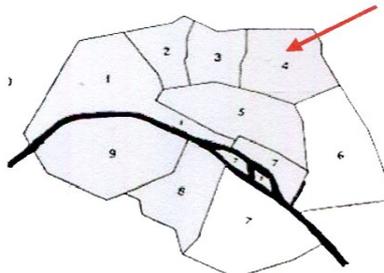
Commentaires :



arrondissements



Rayons de distribution



Le chiffre 4 du timbre à date indique le rayon de distribution.

On peut remarquer qu'il n'y a pas de correspondance entre les arrondissements actuels et les rayons de distribution. Ceux-ci suivaient les limites de certains quartiers de Paris.

François. Lecoq

# PIF GADGET : L'EPOQUE BENIE OU LE TIMBRE PARLAIT A TOUS !

Tout le monde sait que le célèbre Pif Gadget, qui tirait à des centaines de milliers d'exemplaires chaque semaine dans les années 70, a offert plusieurs fois en guise de gadget des séries de timbres. Mais le timbre était présent de différentes autres façons dans le journal durant cette décennie sans téléphone portable, sans ordinateur, sans réseaux sociaux, avec seulement trois chaînes de télévision.

J'ai retrouvé récemment le N° 293 de Pif Gadget, daté d'octobre 1973. Et là, surprise : page 15, on a une publicité qui occupe toute la page en faveur de « Géramont, le fromage des philatélistes » ! Vous m'en direz tant ! Le dessin montre l'échoppe d'un fromager entre

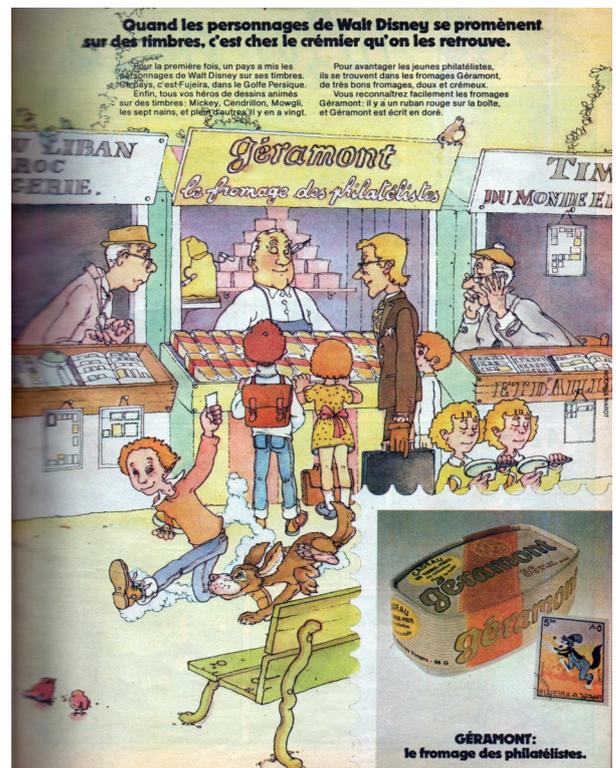


PIF GADGET n°233

deux stands de marchands de timbres, et plusieurs gamins qui tiennent, horreur, un timbre avec la main, sans pince ! Le titre de la publicité, en lettres grasses (normal, pour un fromage à 56 % !), dit : « Quand les personnages de Walt Disney se promènent sur des timbres, c'est chez le crémier qu'on les retrouve ». Et on nous explique : « Pour la première fois, un pays a mis les personnages de Walt Disney sur ses timbres. Ce pays, c'est Fujeira, dans le Golfe Persique. Enfin, tous vos héros de dessins animés, Mickey, Cendrillon, Mowgli, les sept nains, et plein d'autres. Il y en a vingt. » Et la publicité poursuit, avec ses termes déjà flatteurs : « Pour avantager (sic !) les jeunes philatélistes, ils se trouvent dans les fromages Géramont, de très bons fromages, doux et crémeux. Vous reconnaitrez facilement les fromages Géramont : il y a un ruban rouge sur la boîte, et Géramont est écrit en doré ». En bas à droite de la page, on voit la boîte de fromage, rectangulaire arrondie aux angles, et un timbre de Fujeira représentant Grand Loup, oblitéré dans l'angle.

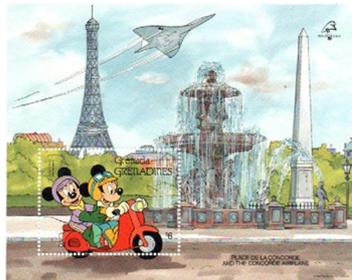
Faut-il se réjouir ou pleurer ? Les timbres fournis par le fromage devaient avoir une belle odeur, mais en revanche ce n'était pas celle de l'argent, puisqu'on sait que les timbres Fujeira ont pendant des années eu une sinistre réputation dans le milieu de la philatélie et qu'ils ont vidé le portefeuille de milliers de collectionneurs. Wikipedia, dans son article sur cet Etat qui fait partie des Emirats Arabes Unis depuis 1971, lui consacre un paragraphe à ses émissions philatéliques, fait exceptionnel : « Le premier timbre est émis le 22 septembre 1964. Entre 1964 et 1972, Fужайrah a émis 143 timbres ou séries, 85 timbres ou séries pour la poste aérienne, six blocs-feuillets, dix timbres de service et huit timbres de service pour la poste aérienne. La légende des timbres était Fujeira ».

Certains d'entre nous se rappellent que la marque de yaourts Danone offrait également à cette époque des timbres de Fujeira, sur les Jeux Olympiques de Munich, et que ces timbres portaient le mot « Danone » dans leur marge du bas, montrant bien qu'il s'agissait d'une émission purement commerciale, sans lien avec un usage postal !



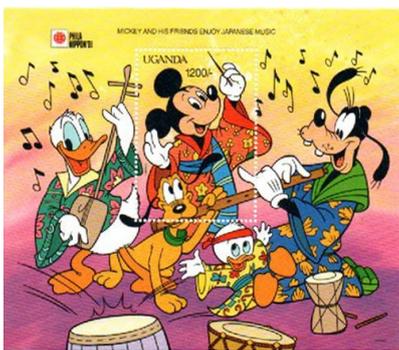
PIF GADGET n°233 page 15

Quant aux timbres sur les personnages Disney, la belle affaire : pendant des années, la société IGPC à New-York a eu le monopole de commercialisation de ces personnages sur les timbres\*, inondant le marché de milliers de figurines émises par elle au nom de micro-Etats qui n'ont jamais vu ces timbres sur leur territoire ni a fortiori commercialisé dans leurs bureaux de poste (quand ils en avaient) : Grenade, St-Vincent-de-Grenadines, Lesotho, Bouthan, Antigua et Barbuda, Togo, Redonda, Sierra Leone, Maldives, Gambie, Tanzanie, Ouganda, etc. IGPC reversait des



Bloc des Grenadines

royalties à ces pays pour l'utilisation de leur nom et s'est fait des bénéfices record en vendant directement aux collectionneurs dans le monde entier ces vignettes. Temps aujourd'hui heureusement révolu.



Bloc de l'Ouganda

Pour sa part, le Gérardont, produit des fromageries Gérard, toujours basées dans les Vosges, continue de cartonner : sur son site, le fabricant dit

être la première marque de fromage consommée en Allemagne ! Pas sûr qu'en offrant des timbres aujourd'hui il dynamise ses ventes comme il pensait le faire en 1974...

Mais revenons à notre Pif Gadget d'octobre 1974. Page 61, on a une demi-page publicitaire pour le Micro-Robert, cette fois, le petit frère du célèbre dictionnaire analogique. Le niveau est déjà plus élevé, avec cinq questions posées au lecteur, en l'invitant à aller chercher les réponses dans le dictionnaire, pour vanter ses multiples qualités : définitions, synonymes, orthographe, contraires, etc. Et voilà qu'on nous présente un dessin de timbre imaginaire,



PIF GADGET n°233 page 61

avec le texte suivant en 1<sup>ère</sup> question : « *Quel est le mot exact pour désigner un collectionneur de timbres-poste ?* » Fastoche, il suffit de demander au fromage Gérardont, en page 15 ! Plus sérieusement, en retournant le journal, on a la réponse : « *Grace au micro-Robert, tu trouveras des mots nouveaux en partant d'un mot que tu connais déjà, comme par exemple en cherchant à timbre tu apprends qu'un collectionneur de timbres-poste s'appelle un philatéliste. (...) Tu verras avec le micro-Robert combien les compositions françaises peuvent devenir amusantes !* »

Tout cela est assez révélateur d'une époque bénie : dans les années 70, le timbre était présent partout, la collection aussi !

Allez, on va terminer par le gagnant de l'histoire drôle de la semaine (page 54 de ce même Pif Gadget, histoire qui doit tout à la Poste de l'époque : « *Un breton de Cancale envoie des huitres à son cousin qui n'a jamais vu la mer.* Pour que le colis soit plus présentable, il prend soin de les emballer avec beaucoup d'algues. Quelques jours plus tard, son cousin lui écrit pour le remercier : *Merci beaucoup pour ton colis, la salade était délicieuse, mais qu'est-ce qu'il y avait comme cailloux dedans !* »

**LA BLAGUE DE LA SEMAINE**

Un Breton de Cancale envoie des huitres à son cousin qui n'a jamais vu la mer. Pour que le colis soit plus présentable, il prend soin de les emballer avec beaucoup d'algues. Quelques jours plus tard, son cousin lui écrit pour le remercier : *Merci beaucoup pour ton colis, la salade était délicieuse, mais qu'est-ce qu'il y avait comme cailloux dedans.*

Le gagnant est Frédéric ORTS, de Nîmes. Il gagne pour son envoi un magnifique sac de sport.

---

**BLAGUES**

Un cow-boy entre chaque jour pendant une semaine dans un saloon et débite chaque fois la même formule :  
 — Un whiskey, car... je frappe très fort...  
 Le barman offert lui mais après une semaine va voir le saloon qui lui promet son aide. Le lendemain le cow-boy entre et débite :  
 — Un whiskey, car... je frappe très fort...  
 Le saloon atterrit près du bar se lève et lance :  
 — Moi aussi je frappe très fort...  
 Alors le cow-boy réplique :  
 — Qu'on lui donne aussi un whiskey.

Mircea PODARU (Bucovesti, Roumanie).

---

**MOTS CROISES EN GRAPPE**

HORIZONTALEMENT : 1. Ensemble de lettres. 2. Il prend soin de les emballer avec beaucoup d'algues. 3. Deux lettres derrière son nom. 4. Une lettre devant son nom. 5. Il est parti plus tôt que le vrai. 6. Une lettre devant son nom. 7. On y fabrique des lettres. 8. Une lettre devant son nom. 9. Une lettre devant son nom. 10. Une lettre devant son nom.

VERTICALEMENT : 1. C'est dans le vin. 2. Une lettre devant son nom. 3. Une lettre devant son nom. 4. Une lettre devant son nom. 5. Une lettre devant son nom. 6. Une lettre devant son nom. 7. Une lettre devant son nom. 8. Une lettre devant son nom. 9. Une lettre devant son nom. 10. Une lettre devant son nom.

---

**PHOTO QUIZ**

Au zoo, le petit Nicolas et sa maman sont devant la cage du tigre. Le petit garçon avait la queue qui dépassait et tire dessus de toutes ses forces. Soudain sa mère s'écrie :  
 — Attention, attention, voilà le gardien qui vient !

Michel CIRAN (Mont-Saint-Sigis).

PIF GADGET n°233 page 54

Pour que le colis soit plus présentable, il prend soin de les emballer avec beaucoup d'algues. Quelques jours plus tard, son cousin lui écrit pour le remercier : *Merci beaucoup pour ton colis, la salade était délicieuse, mais qu'est-ce qu'il y avait comme cailloux dedans !* »

François Mennesiez

\* Pour plus d'infos, on peut se reporter à l'article « Le timbre-poste, petit support de l'impérialisme », de Jack Mingo, paru dans le New-York Times et repris par la revue « Courrier international » d'avril 1997. Cet article figure in-extenso dans la Gazette de PHILAPOSTEL N° 73 d'octobre 1998.

# MARCOPHILIE - LA ROCHE-SUR-YON



MARQUES  
POSTALES  
MILITAIRES



**GARE DE LA ROCHE S/ YON  
COMMISSAIRE MILITAIRE**



Carte postale du 2 décembre 1915 de **la Roche-sur-Yon** pour Rochefort

Sous l'appellation **commissaire militaire de gare**, il faut entendre un service commandé par un officier qui porte le titre de commissaire, c'est à dire qu'il a autorité sur tout à l'intérieur de la gare et même dans la ville siège de la gare. Il a notamment la fonction de viser les permissions des hommes en transit, la surveillance des trains (horaires, discipline), la discipline en gare et en ville. Il a même la mission d'effectuer des enquêtes de police judiciaire sur ordre du préfet. (Par exemple suite à des plaintes, des dénonciations, etc.)

Dans le cas de cette carte, le soldat a débarqué du train lors d'un arrêt et l'a postée dans la boîte à lettres mise à cet effet afin que les militaires bénéficient de la franchise militaire. Puis le vaguemestre a tamponné le document afin qu'il bénéficie de ladite franchise.

F. LECOQ

# LANGELOT PHILATELISTE !

La série « *Langelot* », signée Lieutenant X, a fait les beaux jours de la célèbre Bibliothèque Verte, aux éditions Hachette, au même titre que les séries « *Michel* » ou « *Les six compagnons* », dans les années 60-70.

Ce jeune héros a 18 ans. Il est un agent du SNIF, service national d'information fonctionnelle, qui assure des missions d'espionnage pour le compte de la France. Durant 40 volumes, de 1965 à 1985, Langelot va donc courir le monde et affronter les plus grands criminels, dont l'organisation du Sphinx. Le parallèle avec les aventures de James Bond face au Spectre est facile à faire. Sauf que la série s'adresse à un public de jeunes adolescents. Et durant 20 années Langelot reste toujours au même âge, 18 ans, pour mieux s'identifier à son lectorat. Les héros ne vieillissent jamais.

Récemment, j'ai relu le volume 1 de la série, que j'avais adoré dans les années 70 : « *Langelot agent secret* ». Et j'ai découvert qu'on y parlait philatélie ! Ho, pas beaucoup, mais c'est révélateur de l'importance de la collection de timbres dans les années 60 dans la société.

Cette première aventure, parue en 1965, comporte deux parties séquencées en 26 et 27 chapitres. C'est dire s'ils sont courts, mais cela facilite aussi la

lecture. Dans la première partie, Langelot, jeune orphelin, est repéré par l'ordinateur des services secrets et rejoint avec 29 autres volontaires un navire en mer, sur lequel durant 10 mois ils vont suivre la formation du parfait espion au service de la France. Dans la seconde partie, Langelot est chargé d'une mission spéciale et découvre une machination visant à faire couler son navire-école. Il arrivera bien entendu à déjouer le complot, avec un tir de pistolet bien placé sur l'espion qui s'était infiltré sur le navire. A l'époque, on n'hésitait pas à flinguer dans les romans pour la jeunesse !

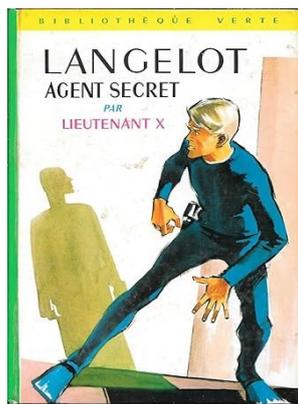
Mais comment ce roman en arrive-t-il à parler philatélie ?

Dans le chapitre 6, Langelot est contacté par le capitaine Montferrand, qui semble avoir en charge la formation des futurs espions. Il est enfermé dans un local : « *Dans un ou deux mois, vous serez appelé à faire l'école du SNIF. Vous tiendrez un rôle qui ne sera pas le vôtre, à titre d'exercice. Ces feuilles contiennent la biographie d'Auguste Pichenet, vous devez assimiler ce personnage, reconstituer les connaissances qu'il peut*

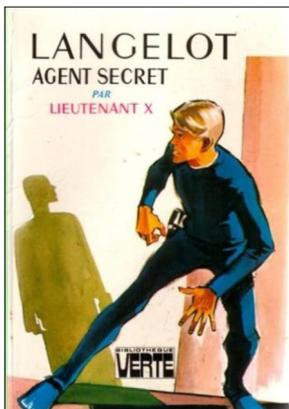
*avoir.* » Il a quelques jours pour se mettre dans la peau de Pichenet, avant de subir un interrogatoire où il devra jouer le rôle de Pichenet et improviser les réponses à certaines questions. L'auteur nous explique alors que Pichenet est « *fils de sous-officier, élevé au Prytanée militaire, doué d'une passion égale pour les chevaux et la philatélie* ». Langelot n'a plus qu'à s'initier à ce loisir !

Le chapitre 7 voit Montferrand faire son rapport à son supérieur : « *Il s'est embrouillé dans la discipline du Prytanée mais il m'a affirmé avoir été un très mauvais élève. Il ne connaît pas très bien la philatélie, ce qui s'explique moins* ». On n'en saura pas plus.

On reparle philatélie dans le chapitre 15. A bord du navire-école, Langelot s'est lié avec une autre apprentie espionne, Corinne, mais « *les relations s'affaiblissent rapidement. Ils échangeaient quelques mots sur la philatélie et l'équitation ou l'art roman et les danses modernes* (les censées spécialités de Corinne), *mais toujours avec prudence* », car leurs conversations sont enregistrées, leurs attitudes épiées par leurs enseignants. Cela dit, une fille qui s'intéresse à la philatélie, en 1965, c'était novateur ! L'auteur précise ensuite : « *Il se repliait sur lui-même, ne traitait de philatélie et d'équitation qu'autant qu'il fallait pour satisfaire le colonel* » (le directeur de la formation).



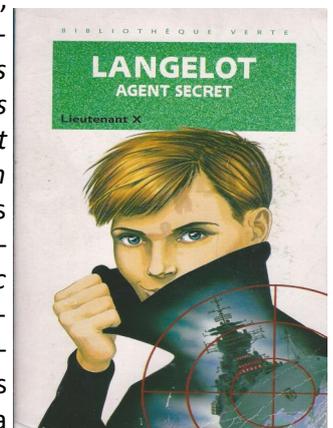
(1)



(2)



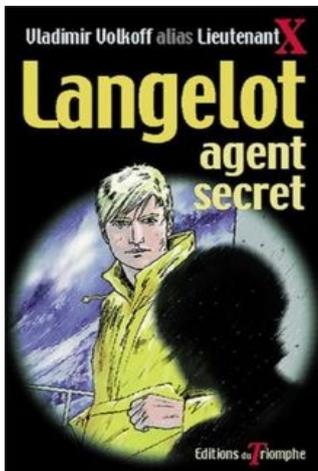
(3)



(4)

Dans le chapitre 20, on sait qu'un espion s'est glissé dans la formation, a priori pour de faux. Langelot s'interroge : « Transmettre (ses informations), comment pourrait-il s'y prendre puisque nous n'avons pas le droit d'envoyer de courrier ? » C'est effectivement ballot, qu'un soi-disant amateur de timbres ne puisse les utiliser.

Chaque apprenti-espion espionne donc ses camarades et essaie de le démasquer en l'interrogeant sur les sujets dont il est censé être expert.



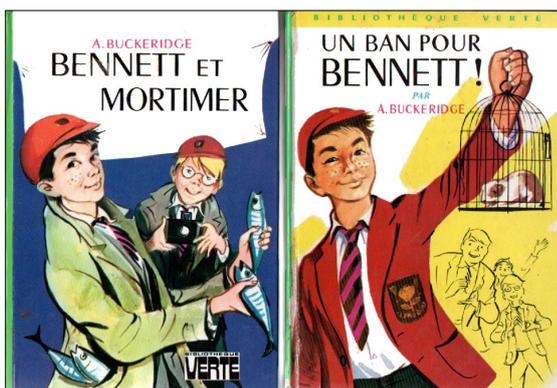
(5)

« Langelot constatait avec dépit que sa connaissance de la philatélie et du Prytanée était prise en défaut plusieurs fois par semaine ». Il finit par soupçonner sa bonne amie Corinne, à la fin du chapitre 23 : « Il parla (avec elle de l'art roman), il avait passé son après-midi à se

documenter ». Pas dupe, « Corinne sourit tristement et se mit à parler de timbres. »

Une dernière allusion à la philatélie : chapitre 24, un autre stagiaire, Bertrand, le contacte pour lui demander de s'associer avec lui afin de détecter le faux espion : « Toi, tu es philatéliste, cavalier, et un ancien du Prytanée. J'ai pensé que nous réussirions peut-être mieux ensemble. » On ne voit pas trop bien ce que la collection de timbres vient faire là-dedans, mais manifestement c'est une référence pour juger du caractère et des capacités de son pratiquant.

Dans la deuxième partie du livre, on ne parle plus ni de philatélie ni de courrier. Ce roman reflète donc son époque, où tous les jeunes garçons pratiquaient la collection de timbres. Il fallait que le jeune lecteur puisse se retrouver en terrain connu.



(6)

Le personnage de Langelot a été créé par le mystérieux Lieutenant X, dont on apprendra des années plus tard que ce nom cache celui de l'écrivain d'origine russe Vladimir Volkoff. Maîtrisant parfaitement l'anglais, installé en 1962 aux Etats-Unis, celui-ci a aussi traduit quelques livres de la série britannique « Bennett » (deux en 1963, un en 1965), en parallèle avec Olivier Séchan (le père du chanteur Renaud), qui resta ensuite seul traducteur lorsque Volkoff créa la série Langelot. Bennett, autre série à succès de la Bibliothèque Verte, c'est l'histoire d'un collégien anglais, où tous les pensionnaires, ou presque, pratiquent la collection de timbres. Dans plusieurs romans de la série, le timbre tient une place relativement importante : nous aurons l'occasion d'en reparler.

Volkoff est aussi le premier traducteur pour la France de la série « Trois Jeunes détectives », également parue dans la Bibliothèque Verte, sous la signature du célèbre cinéaste Alfred Hitchcock, qui n'en a jamais écrit la moindre ligne et se contentait de louer son nom et l'autorisation qu'il apparaisse dans chaque

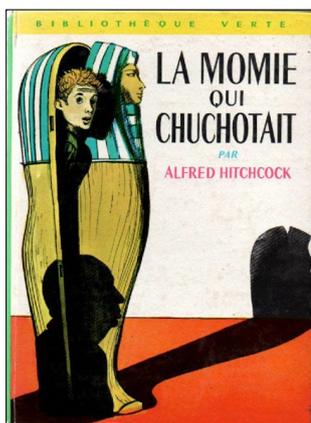
volume. Les cinq premiers livres de la série parus en France, entre 1965 et 1969, ont été traduits par Vladimir Volkoff (deux) et Tatiana Bellini (trois). Sauf que bizarrement, le troisième titre, « La momie qui chuchotait », est marqué dans son édition de 1967 « Texte français de Tatiana Bellini » et dans son édition de 1990 « Traduction de Vladimir Volkoff ». Le texte est exactement le même, au mot près. On peut donc supposer, de par la consonance russe du nom et l'usage fréquent qu'a eu Volkoff des pseudonymes, qu'il se cache derrière celui de Tatiana Bellini.



(7)

Pour mémoire, la série des « Trois Jeunes détectives » mérite une place à part dans le cœur des philatélistes car au début des années 80 l'ensemble des dessins, couverture et intérieur, sont dus au talent d'Yves Beaujard, bien connu des collectionneurs. Et dans cette histoire de momie, l'histoire commence avec une lettre postale : « Ils durent travailler jusqu'à l'arrivée du facteur, qui déposa tout un paquet de lettres dans la boîte prévue à cet effet ».

Dont deux pour l'agence des trois jeunes détectives :

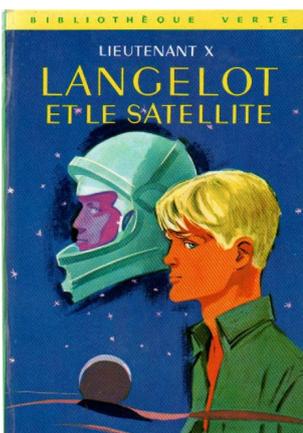


(8)

« C'est la première fois que l'agence recevait des lettres. Mazette, fit Peter : cette lettre-ci est d'Alfred Hitchcock. » Quant à la seconde lettre, horreur : « Peter prit l'enveloppe : le timbre est collé de travers et il est même un peu déchiré, cela dénote de la négligence ». Mais pas question de les ouvrir tout de suite : l'un des trois garçons est interpellé

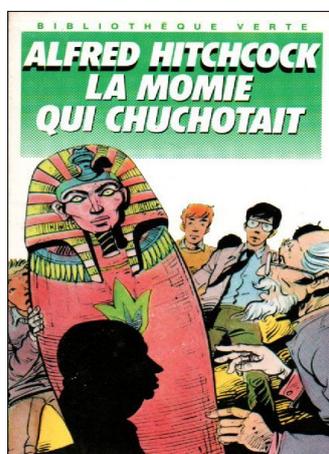
par sa tante : « Ton oncle Titus voulait que tu ailles lui poster une lettre recommandée. Prends ta bicyclette et file à la poste ! ».

Tout ceci nous a un peu éloigné de Langelot. Je n'ai pas relu toute la série pour savoir si elle comportait d'autres allusions à la philatélie, mais dans le livre « Langelot et le satellite », le 3<sup>e</sup> tome, daté de 1966, on a une belle allusion postale. Chapitre 9, première partie : « Seul dans sa chambre, Langelot écrit deux lettres. L'une anodine, l'autre chiffrée » pour le SNIF. Se sachant surveillé, il confie celle-ci à un voisin : « Monsieur Robert, si vous voulez être gentil, demain matin, en passant devant la poste, vous y mettriez cette lettre ». Puis il descend dans sa rue avec l'autre lettre à la main : « Langelot se dirigea vers le bureau de tabac du coin. Il y avait là une boîte postale » (sic : Volkoff confond « boîte aux lettres » et « boîte postale »).



(10)

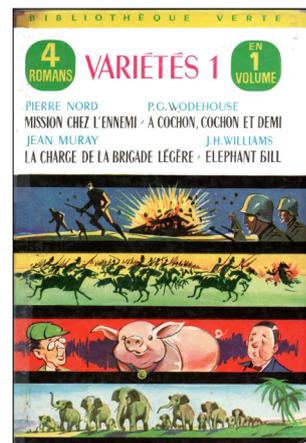
« Il était à deux pas de la boîte lorsqu'un énorme personnage se matérialisa devant lui. De sa main droite, il lui arracha l'enveloppe ». En tête du chapitre, le dessinateur, Maurice Paulin, a représenté la scène : Langelot tient son enveloppe à la main, sur laquelle un petit carré noir figure le timbre qu'il y a collé. Pas d'allusion à la philatélie, cette fois, mais un timbre dans l'image.



(9)

« Langelot se dirigea vers le bureau de tabac du coin. Il y avait là une boîte postale » (sic : Volkoff confond « boîte aux lettres » et « boîte postale »).

Pour conclure, rappelons que Volkoff a été un écrivain parfois critiqué pour ses opinions politiques plutôt à droite. Dans le dictionnaire du roman populaire francophone (éditions Nouveau Monde), on peut lire au chapitre « Langelot » : « Les romans ont un arrière-plan patriotique. L'idéologie reste cependant discrète, loin des convictions réactionnaires (sic) qui sont exprimées par ailleurs par V. Volkoff ».



(11)

François Mennessiez

### Liste des visuels

- (1) la première couverture du livre « Langelot agent secret », paru en 1965 à la Bibliothèque Verte, éditions Hachette.
- (2) la couverture du même livre, au milieu des années 70, dans la nouvelle présentation de la collection : les mots « Bibliothèque Verte » figurent dans un rectangle, et le bandeau jaune en haut des couvertures a disparu.
- (3) la nouvelle couverture, dans la présentation des années 80 de la collection : les visuels des couvertures ont été uniformisés avec la carte d'agent secret de Langelot, mais les dessins intérieurs sont restés les mêmes.
- (4) le livre dans la présentation de la collection sous son format broché, à la fin des années 80. Il n'y a plus de dessins intérieurs et le dessin de couverture a été une nouvelle fois revu.
- (5) les aventures de Langelot ont été rééditées par les éditions du Triomphe, au début des années 2000, avec de nouvelles illustrations. Cette fois, le nom de Volkoff apparaît comme auteur des romans.
- (6) la série humoristique britannique « Bennett » a été traduite pour 3 volumes par Vladimir Volkoff, les autres livres étant traduits par Olivier Séchan.
- (7) timbre Hitchcock paru aux Etats-Unis en 1998.
- (8) livre « La momie qui chuchotait », signée Alfred Hitchcock (qui y apparaît à la fin), paru dans la Bibliothèque Verte, édition de 1967, traduction de Tatiana Bellini.
- (9) livre « La momie qui chuchotait », paru dans la Bibliothèque Verte, édition de 1989, traduction de Vladimir Volkoff. Le texte est au mot près totalement identique à celui de l'édition traduite par T. Bellini. Pas d'illustrations sauf celle de couverture, signée Yves Beaujard.
- (10) la couverture du livre « Langelot et le satellite », paru en 1966 (réédition de 1973).
- (11) la couverture du livre « Variétés 1 », l'un des 15 livres doubles de la Bibliothèque Verte, parus dans le courant des années 60. Dans celui-ci, qui comporte 4 histoires à la suite, on a un roman de l'humoriste anglais P. G. Wodehouse, avec la mention « Traduction de Vladimir Volkoff » : une histoire délirante de concours de beauté entre truies !

# CURIOSITES

## Cette missive qui aurait pu finir dans le feu

Insolite cette enveloppe de faire-part de décès postée à DEUIL en Seine-et-Oise (78) pour annoncer le deuil de la famille de feu M. Untel.



## Hommage à Yves Pauvert

Yves PAUVERT a été Président de l'Amicale Philatélique Yonnaise de 1978 à 1985 puis de 1989 à 1995. Lorsqu'il a quitté ses fonctions, il a été nommé Président d'Honneur.

Il est décédé le 29 octobre 2020 à l'âge de 93 ans.

Notre collègue et ami, Amédée DUPOND, a découvert cet hommage à notre ancien Président et nous a transmis cette photo d'un lieu de La Roche-sur-Yon (\*) qui s'appelle « Promenade Yves Pauvert, Ecrivain - Cycliste, 1927 - 2020 ».

Au-delà de son activité professionnelle, Yves PAUVERT était un cycliste amateur de bon niveau et il a rédigé trois ouvrages consacrés à La Roche-sur-Yon illustrés avec des cartes postales anciennes :

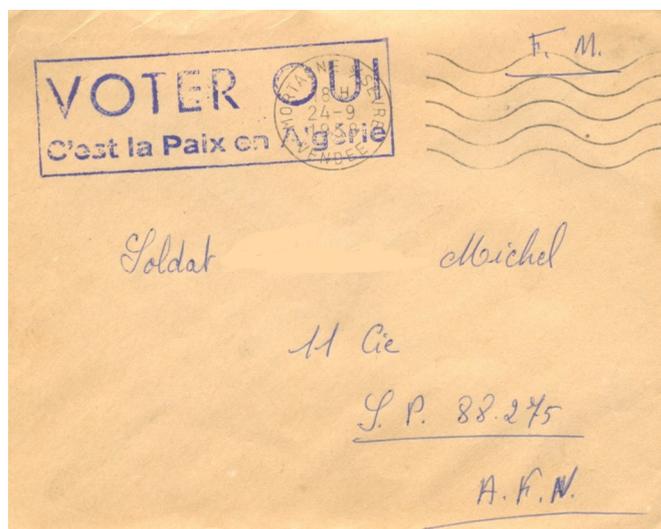
- Ma ville natale ... en cartes postales
- Ma capitale ... en cartes postales
- Mémoire sentimentale ... en cartes postales



(\*) situé derrière le magasin Leclerc Sud entre la rue Hippolyte Maindron et l'avenue du Littoral.

## Voter OUI

Sur cette enveloppe en Franchise Militaire oblitérée du 24/09/1958 et adressée à un soldat, il a été apposé à l'aide d'un tampon manuel la mention « Voter Oui, c'est la Paix en Algérie ».



On peut supposer que ce cachet est en rapport avec le référendum du 28/09/1958 où les Français devaient se positionner sur la Constitution de la V<sup>e</sup> République.

## Quid du "cachet de la poste faisant foi" ?

Je me suis posé la question du fait qu'il n'y a pas de timbre à date sur l'affranchissement.



J'ai posé la question au centre de tri qui m'a répondu que le QR CODE est identifié pour ne servir qu'une fois et comporterait une date de validation quant à la durée possible de son utilisation : donc pas besoin de cachet !



Amédée DUPOND

## EN CE TEMPS LÀ, ON NE BADINAIT PAS AVEC LA POSTE...

Ce 5 septembre 1853, à SEGRÉ, Maine-et-Loire, Jean, cordonnier de son état, poste sa lettre laborieusement écrite à son « Cher Partiès... ». Ce « cher Partiès » vit chez son papa à CHATEAUBRIAND en Loire-Inférieure...

et...

... sa lettre arrive le 6 septembre au bureau de poste de Châteaubriand. Notre postier, préposé scrupuleux, contrôle sa distribution. Il vérifie les poids des missives, les couleurs des timbres, l'état de ces timbres et tombe sur la lettre de Jean, notre habile cordonnier mais peu soigneux avec les vignettes. En effet, notre zélé préposé constate une déchirure en haut de la partie latérale droite de ce Napoléon bleu 14 type I.

De sa plus belle plume et de son encre rouge (encre associée aux notes de l'Administration), notre facteur s'applique et écrit au bas de la missive : « Taxe pour timbre altéré ». Il frappe un 25 centimes de taxe et admire à nouveau la qualité de son travail : l'écriture est soignée, légèrement penchée sur la droite, la taxe est propre et le timbre vraiment altéré avec son cachet losange PC n° 65 d'Amiens.

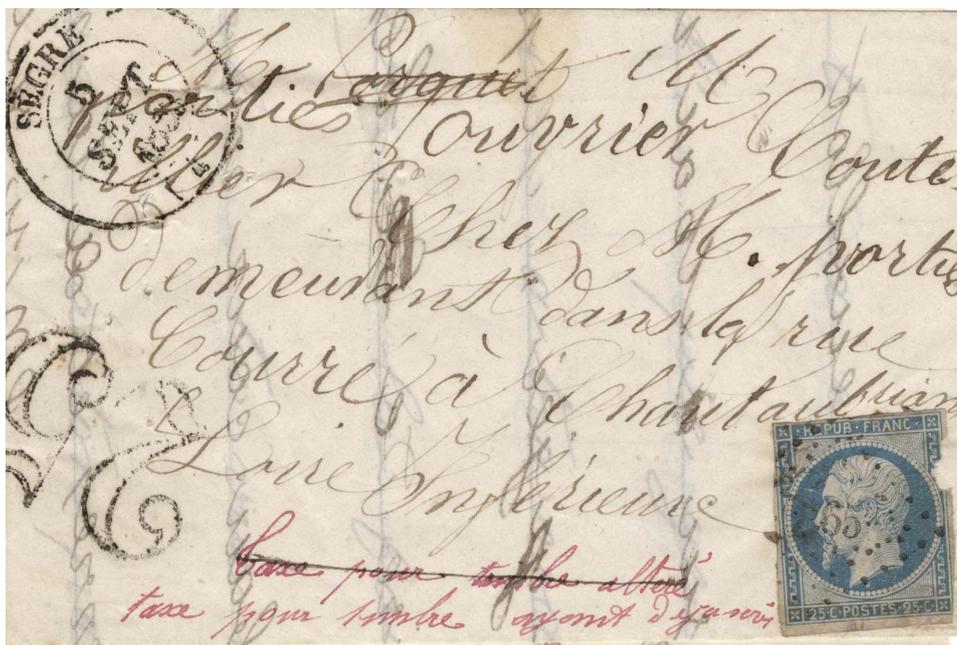
Recruté pour ses qualités d'analyse, son sens aigu de l'observation, son orthographe rigoureuse et sa calligraphie parfaite notre postier s'aperçoit de

sa méprise et établit rapidement le non-lien entre SEGRÉ et AMIENS. « Ce timbre a déjà servi et il manque les petits points du cachet losange PC sur la lettre » dit-il un tantinet excité par sa trouvaille, sa première fraude à la Poste détectée, avec peut-être une promotion plus rapide. Il s'empresse de rayer sa précédente remarque d'un trait presque parfait à l'encre noire sans règle. Puis à l'encre rouge, il écrit : « taxe pour timbre ayant déjà servi ». Sa jubilation est presque palpable, il en oublie la majuscule au T de taxe.

### Détail de la procédure qui s'en suit :

Le destinataire fut convoqué par le Directeur de la Poste de Châteaubriand le 29 septembre 1853 pour prendre connaissance du contenu de la lettre et de la fraude.

Rédaction du procès-verbal à l'aide de l'imprimé jaune n°1078. R.J. dans lequel le destinataire certifie véritable l'identité de l'expéditeur. Le directeur et le destinataire signent le document. Au verso il est noté : « reçu deux francs et vingt centimes pour l'enregistrement et soixante-dix centimes pour timbre. »



Lettre du 5 septembre 1853 cachet T15 de Segré

Rêvant vaguement lui aussi... Il expédie l'objet du délit saisi et le procès-verbal à la Direction Générale des Postes à Paris.

On peut admirer la qualité du cachet dateur bleu du 1 octobre 1853 portant la mention : Cabinet particulier (postes).

Alors, pour que cesse ces fraudes, il faut des exemples. Le conseiller d'Etat, Directeur général des Postes, par le biais de la 1<sup>e</sup> Division et du 4<sup>e</sup> Bureau avec justesse dénommé « Contraventions » écrit à Monsieur le Procureur Impérial de Segré.

Il le prie de suivre judiciairement l'affaire, lui rappelle la loi du 16 octobre 1849 qui prononce des peines contre les individus qui feraient usage, sciemment, de timbres-poste ayant « déjà servi à l'affranchissement des lettres ». Il joint la lettre portant le timbre-poste présumé frauduleux et la déclaration jaune n° 1078. R.J.

Il fait également un schéma pour que l'on puisse reconnaître une figurine intacte d'une figurine ayant déjà servie.

L'histoire ne dit pas si le malheureux fraudeur Jean a été lourdement condamné... mais, en ce temps-là, il ne fallait pas badiner avec la Poste.

Loi du 16 octobre 1849 : « *Quiconque aura sciemment... sera puni d'une amende de cinquante à mille francs. En cas de récidive, la peine sera d'un emprisonnement de cinq jours à un mois, et l'amende sera doublée....* »

Toutes les pièces sont réelles, le texte, lui, est largement romancé.

**Christian Gautier**

(N° 1078. R. J.)  
Février 1853.  
DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

ANNÉE 1853.

DECLARATIONS ET RENSEIGNEMENTS

SUR L'ORIGINE D'UNE LETTRE REVÊTUE D'UN TIMBRE-POSTE PRÉSUMÉ FRAUDEUX, de *Septembre*

1<sup>re</sup> DIVISION. 4<sup>e</sup> BUREAU. CONTRAVENTIONS.

TABLEAU N° 1. — Description de la Lettre.

COPIE TEXTUELLE DE L'ADRESSE (Écrire très-lisiblement.)	BUREAU D'ORIGINE	DATES		POIDS.	TAXE arrivée ou celle de la circulaire n° 11.
		de DÉPART.	de DÉSTINÉE.		
<i>M. le Ministre des Postes Paris</i>	<i>Paris</i>	<i>1853</i>	<i>1853</i>	<i>9</i>	<i>9</i>

TABLEAU N° 2. — Renseignements sur le timbre-poste en suspicion.

COULEUR	VALEUR	INDICES DE FRAUDE OU MOTIFS DE SUSPICION.
DE LA FIGURINE.		
<i>bleu</i>	<i>9</i>	<i>timbre ayant servi</i>

TABLEAU N° 3. — Indication de l'Envoyeur, d'après la déclaration du Destinataire, désigné à la colonne 1 du Tableau n° 1.

NOM, PRÉNOM ET SEXE. (Très-orthographe.)	QUALITÉ ou PROFESSION.	ÂGE.	DOMICILE OU RÉSIDENCE ACTUELLE.		
			DÉPARTEMENT.	CANTON.	NUM. ET VILLE.
<i>Madame Jeanne Gardanne</i>	<i>marchande</i>	<i>47</i>	<i>Seine</i>	<i>Paris</i>	<i>1078</i>

Fait à *Paris* le *20* *Septembre* 1853.  
La Directeur des Postes, *J. B. Segré*

CERTIFIÉ VÉRITABLE, quant à l'indication de l'Envoyeur, par le soussigné (a) demeurant à *Paris*  
(a) destinataire de la lettre ci-dessus décrite. Signature du destinataire, *J. B. Segré*

(a) Nom, qualité et profession.  
(b) Si ce n'est pas le destinataire lui-même, ajouter à la ligne 3 : « ayant pouvoir de »

NOTA. Si le destinataire de la lettre ou le Directeur des postes ont des observations à ajouter, ces observations seront consignées au verso.

EXTRAIT

Des circulaires n° 11, 15 et 58 des 10 mai et 4<sup>er</sup> août 1849 et 25 avril 1851.

Lorsque le timbre-poste apposé sur une lettre paraît avoir déjà servi, ou présente d'autres indices de fraude, il ne faut point appliquer le timbre oblitérant. Cette lettre doit être frappée, en dehors de la figurine, du timbre à date et de la taxe ordinaire, d'après le poids, puis envoyée, sous enveloppe modèle 1198, au bureau de destination. Avis immédiat de cet envoi est donné à l'Administration, par lettre n° 1197.

Le titulaire du bureau de destination adresse un avertissement n° 1199 au destinataire; lorsque celui-ci se présente, il est invité à payer le port de lettre et à en faire connaître l'auteur. Ses déclarations sont consignées sur la formule 1078, qui est ensuite adressée à l'Administration avec la lettre même, ou du moins avec la portion de cette lettre sur laquelle se trouve le timbre-poste en suspicion.

L'Administration soumet ce timbre à un examen spécial; après quoi, s'il y a lieu, elle saisit l'autorité judiciaire en vertu de la loi du 16 octobre 1849, ainsi conçue :

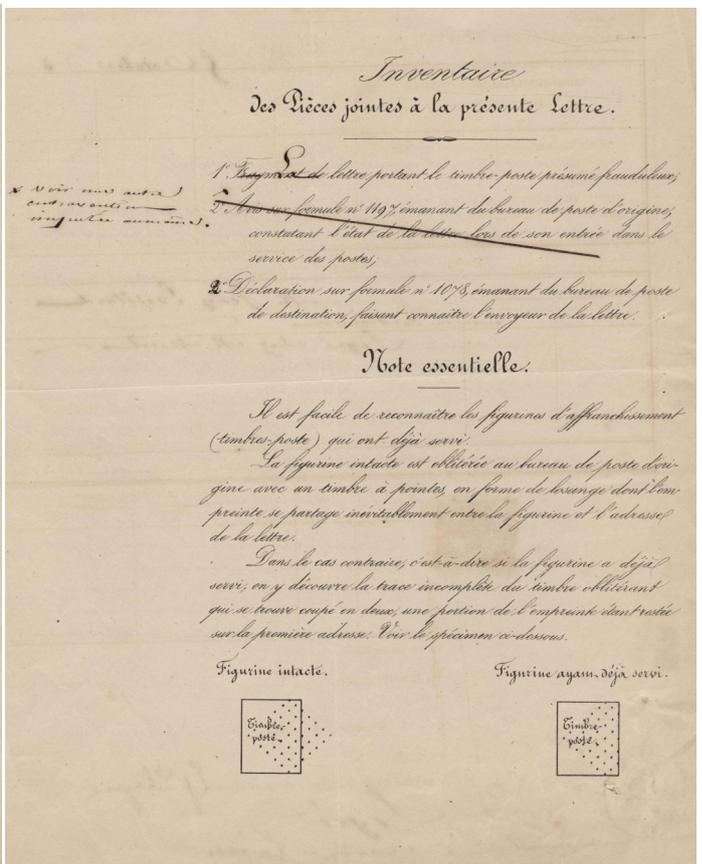
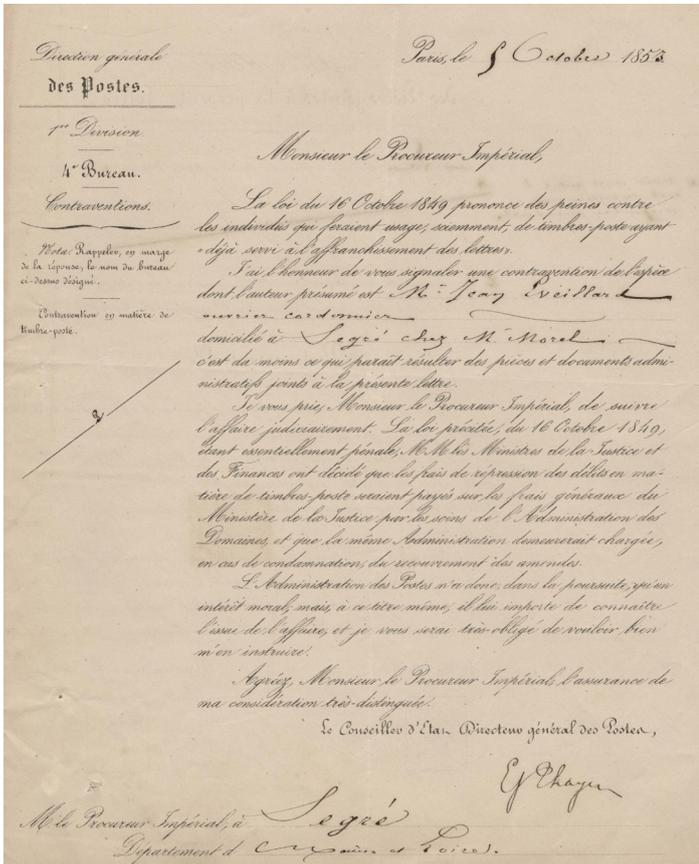
- « Quiconque aura sciemment fait usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre sera puni d'une amende de cinquante francs à mille francs.
- « En cas de récidive, la peine sera d'un emprisonnement de cinq jours à un mois, et l'amende sera doublée.
- « Sera punie des mêmes peines, suivant les distinctions susétablies, la vente ou tentative de vente d'un timbre-poste ayant déjà servi.
- « L'article 463 du Code pénal sera applicable dans les divers cas prévus par le présent article de loi. »

Les frais de poursuite sont acquittés sur les frais généraux de la justice. Les agents des postes n'ont aucune avance à faire pour cet objet.

OBSERVATIONS.

*Des deux timbres de 9 centimes à oblitérer le 20 sept 1853  
11/2 p. 9 et le 9; sera sur l'un des deux pour 22 centimes et  
l'autre sur l'autre pour 22 centimes*

*En. 2. 20  
Timbre n° 9  
6 3. 90*



Lettre du Conseiller d'État Directeur général des Postes à M. le Procureur Impérial de Segre

Pour classer leurs marques, nos amis marcouphiles les ont numérotées par ordre chronologique d'apparition. Le nom de la ville d'origine était dans les premières pour justifier le montant de la taxe à acquitter à l'arrivée. Par exemple : de Redon. Penser que le destinataire n'eut pas les moyens de régler la taxe était considéré comme un manque de tact. Les marques en port payé de cette époque sont rares.

Las des reproches des utilisateurs sur sa lenteur, la Poste décida d'apposer un timbre à date complet (avec le nom de la ville de départ). Le premier, rectangulaire, est un cachet d'essai de février 1827. Puis de grands et fragiles timbres à dates circulaires ont été mis en service dès 1830, T11, T12 et T13. Cachets remplacés par le T14 plus petit puis par le T15 encore plus petit.

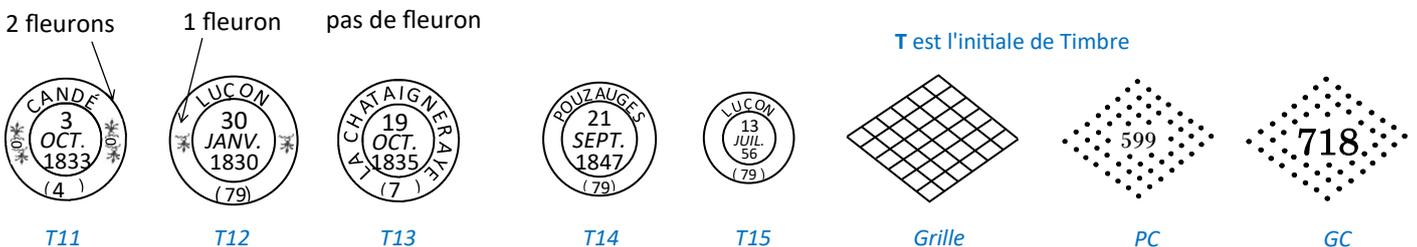
Ces changements successifs n'étaient pas concomitants entre les villes.

En 1849, création du timbre-poste qu'il fallait annuler par une marque.

Les premières furent des grilles. mais elles n'empêchaient pas la fraude. Dès 1852, l'administration proposa une marque de points en losange avec un nombre au centre, nombre affecté à chaque bureau de poste par ordre alphabétique. Ces marques sont dites "losanges petits chiffres" en comparaison avec les "losanges gros chiffres". Ces dernières sont créées en 1863 car plus lisibles que les premières.

Ces cachets devaient se trouver à la fois sur le timbre et sur le pli ou l'enveloppe.

L'utilisation simultanée du T15 et du "losange petits chiffres" est celle de la lettre décrite ci-dessus.



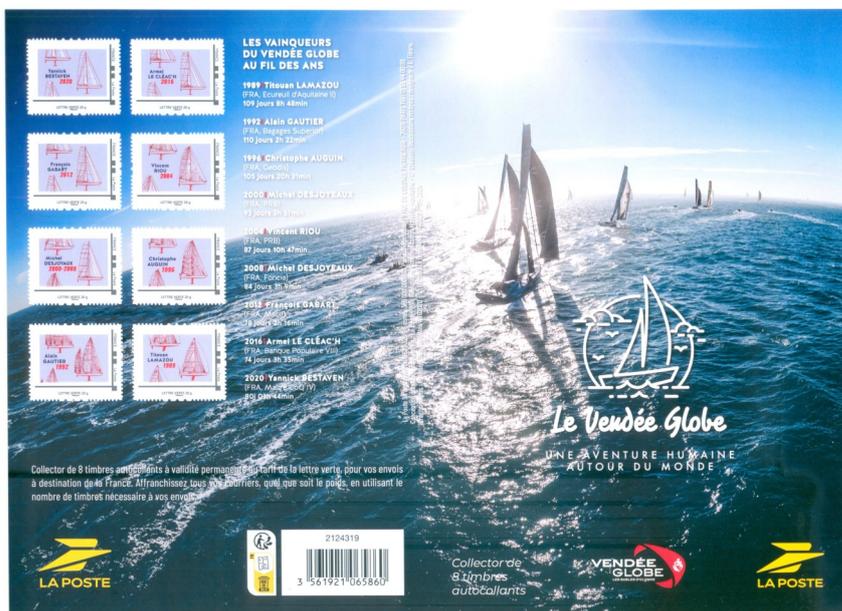
# ACTUALITE VENDEENNE

## VENDEE GLOBE

A l'occasion de la 10<sup>e</sup> édition du Vendée Globe, La Poste a mis en vente un Collector de 8 MonTimbrAMoi (MTAM) le 01/10/2024.

Ce Collector reprend les 8 vainqueurs des 9 premières éditions de cette course à la voile autour du monde :

- 1989 : Titouan LAMAZOU
- 1992 : Alain GAUTIER
- 1996 : Christophe AUGUIN
- 2000 & 2008 : Michel DESJOYAUX
- 2004 : Vincent RIOU
- 2012 : François GABART
- 2016 : Armel LE CLÉAC'H
- 2020 : Yannick BESTAVEN



Toujours pour le VENDEE GLOBE, les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) ont également émis un timbre le 07/11/2024. Ce dernier est disponible en individuel mais aussi en feuille de 10 timbres.

La mise en vente de ce timbre a fait l'objet de l'utilisation d'un TAD 1<sup>er</sup> jour.



En recherchant sur Internet, j'ai trouvé que le Mozambique avait édité un bloc-feuillet de 6 timbres pour la 7<sup>e</sup> édition du VENDEE GLOBE en 2012/2013.



## L'ILE D'YEU

On reste en territoire marin avec une nouvelle série de MTAM proposé par Yeu Philatélie et l'office du tourisme.

Le 15/12/2023, 250 planches de 20 MTAM avec un visuel identique à celui déjà utilisé pour un timbre du Collector émis le 23/07/2023 mais avec la mention Yeu Philatélie.



Dessin de Lorys : « Solidarité avec les Rêves de Luciole »



Dessin de Evan : « Solidarité avec l'Association Frédéric »



Dessin de Jeanne : « Solidarité avec Robin des Bulles »



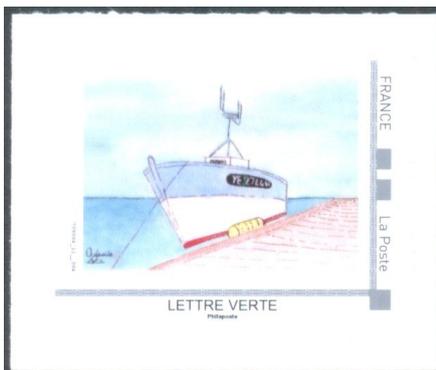
Dessin de Paul : « Solidarité avec Handiyeu »



Le 30/08/2024, un MTAM représentant le thonier « Targui », à partir d'un tableau réalisé en 1965 par D. Schohy, a été mis en vente. Il a bénéficié d'un tirage initial de 5

planches de 20 timbres. Un retrage de 25 planches a été fait le 26/10/2024.

Le 30/08/2024, un tirage de 5 planches de 20 MTAM a repris le dessin réalisé par Lola (15 ans) qui représente le bateau « L'Océanide ». Ce dessin a été classé 2<sup>e</sup> dans le cadre d'un concours de dessin d'enfants.



Lors de ce concours 4 dessins ont également été sélectionnés pour la réalisation de 4 MTAM dans le cadre d'une opération Philatélie Solidaire. Chaque timbre du tarif Lettre Verte (1,29€) était proposé à la vente au prix de 1,50€ pour reverser la différence à des associations qui soutiennent des personnes en situation de handicap. Tous ces timbres ont été proposés à la vente à partir du 14 septembre 2024. Chaque timbre a fait l'objet d'un tirage de 15 planches de 30 timbres.

Jean-Marie LETERME

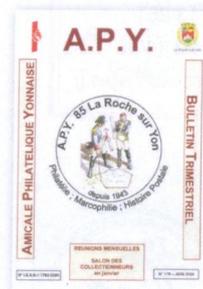
# REVUE DE PRESSE

L'ÉCHO DE LA TIMBROLOGIE | DÉCEMBRE 2024 N°2000

## BULLETIN DE L'APY

N° 178 – Juin 2024

Pour commencer : des comptes-rendus d'Assemblée générale et de conseils d'administration. Puis, la vie de l'Amicale avec un retour d'expérience par rapport à sa présence lors du BDFest en mai dernier, à La Roche-sur-Yon, mais aussi un aperçu de sa Fête du Timbre « Au fil de l'eau ». À découvrir également : l'actualité philatélique vendéenne et un sujet de marcophilie classique : les étoiles de Paris.  
**Contact :** Amicale philatélique yonnaise – 76 bd des Belges – 85000 La Roche-sur-Yon.



Timbres magazine Décembre 2024

■ **A.P.Y.** le bulletin de l'Amicale Philatélique Yonnaise (76 boulevard des Belges 85000 La Roche-sur-Yon. Tél : 09 51 74 70 51. Courriel : martonphilippe@free.fr) n° 178 daté juin 2024. Comptes rendus du Conseil d'Administration de 2023 et 2024 et de l'Assemblée Générale 2024. Retour sur la participation au second DBFEST et la Fête du Timbre ; Les amphithéâtres romains à l'origine de nos arènes, stades ou stadiums ; Un PAP vendéen vendu sous la faciale actuelle ; Les souvenirs récents édités en Vendée ; Décryptage d'un pli avec cachet étoile de Paris ; Revue de presse.

LA PHILATÉLIE FRANÇAISE N°722 JANVIER/FÉVRIER 2025

19/01

### LA ROCHE-SUR-YON (85) 42° SALON DES COLLECTIONNEURS

Organisé par l'Amicale Philatélique Yonnaise. Toutes collections (sauf armes). Expositions: philatélie, modèles réduits, affiches... Présence de 40 marchands professionnels. Tirage au sort d'un lot toutes les heures. Entrée 2 €. 9h /18h.

Rens. : Pierre BARBIER  
pe.barbier-delcey@wanadoo.fr  
07 89 42 11 10  
Parc des Expositions des Oudairies  
Rue Giotto, 85000 La Roche-sur-Yon.

### APY n° 179 septembre 2024

Sylvain et Sylvette sont orphelins (F. Mennessiez et P. Marton) – Les Pays-Bas (C. Dupont) – Hommage à G. BARRAY (F. Mennessiez) – Emissions des vignettes d'automates en 2023 (M. Bertron).

#### Amicale Philatélique Yonnaise

chez Philippe Marton  
76 Bd des Belges  
85000 La Roche-sur-Yon  
martonphilippe@free.fr  
<http://apy85.fr/>

Janvier 2025 Timbres magazine

### 85 • LA ROCHE-SUR-YON

19 janvier. Salon des collectionneurs. Parc expo des Oudairies, 9h-18h. Rens. : 07 89 42 11 10.



L'Amicale philatélique yonnaise

### DIMANCHE 19 JANVIER UN SALON POUR LES COLLECTIONNEURS

L'Amicale philatélique yonnaise organise son 42° Salon des collectionneurs le 19 janvier 2025. 40 professionnels seront présents au Parc des expositions des Oudairies. Le salon concernera toutes les collections (sauf les armes) et des expositions agrémenteront la visite : philatélie, modèles réduits. Entrée 2 €. Restauration possible.

**Dimanche 19 janvier 2025, jusqu'à 18h au Parc des Oudairies.**

JANVIER 2025 N°2001 | L'ÉCHO DE LA TIMBROLOGIE

### LA ROCHE-SUR-YON (85)

19 janvier 2025

**SE** 42° salon des collectionneurs (cartes postales, philatélie, vinyles, numismatique, exposition, vieux papiers, livres, petits objets, fèves, minéraux...) et expositions cartophile, philatélique et de maquettes (bateaux et ferroviaire), au parc des Oudairies, hall B, de 9 h à 18 h.

Rens. : Amicale philatélique yonnaise, 07 89 42 11 10.

Côté La Roche - [actu.fr](http://actu.fr) - Décembre Janvier Février Mars 2025

# CALENDRIER 2025 (\*)

## Réunions, manifestations, expositions et salons

### Salle de réunions - 29 rue Anatole France - La Roche sur Yon

Adresse postale : Amicale Philatélique Yonnaise - 76, Boulevard des Belges - 85000 La Roche-sur-Yon

Contacts : 09.51.74.70.51 - amicale.philatelique.yonnaise@gmail.com - <http://apy85.fr/>

Date	Activité	Lieu	Organisateur	Horaires
05/01/2025	Réunion APY avec la Galette	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
19/01/2025	42 <sup>e</sup> Salon des Collectionneurs	Les Oudairies - La Roche-sur-Yon (85)	APY	9h00 - 18h00
02/02/2025	Réunion APY - Conférence : Philippe GUENIOT	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
23/02/2025	Echanges APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
02/03/2025	Réunion APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
30/03/2025	Echanges APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
06/04/2025	Réunion APY - Conférence : Jacques RAIMONDEAU	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
27/04/2025	Echanges APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
04/05/2025	Réunion APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
25/05/2025	Echanges APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
01/06/2025	Pique-nique des adhérents	Terrain d'Aventures - La Roche-sur-Yon	APY	Journée
29/06/2025	Echanges APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
07/09/2025	Réunion APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
28/09/2025	Echanges APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
05/10/2025	Réunion APY - Conférence : Michel AUDUREAU	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
26/10/2025	Echanges APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
02/11/2025	Réunion APY - Conférence : Pierre BARBIER	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
30/11/2025	Echanges APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h30 - 12h00
13/12/2025	Assemblée Générale APY	Salle Entour'âge - La Roche-sur-Yon	APY	9h00 - 12h30
18/01/2026	43 <sup>e</sup> Salon des Collectionneurs	Les Oudairies - La Roche-sur-Yon (85)	APY	9h00 - 18h00

Date	Activité	Lieu	Organisateur	Horaires
19/01/2025	42 <sup>e</sup> Salon des Collectionneurs	Les Oudairies - La Roche-sur-Yon (85)	APY	9h00 - 18h00
26/01/2025	18 <sup>e</sup> Salon des Collectionneurs (**)	Coulonges-sur-L'Autize (79)	PAP	Journée
02/03/2025	Salon multicollections (**)	Salle Plissonneau - Le Château d'Olonne (85)	APSO	Journée
29/03/2025	Dispersion du GPCO (**)	St Hilaire la Palud (79)	GPCO	Journée
11/05/2025	Salon des Collectionneurs (**)	St Hilaire de Riez (85)	CPH	Journée
11/05/2025	Salon des Collectionneurs (**)	Salle Plissonneau - Le Château d'Olonne (85)	PM-CS	Journée
25/05/2025	Salon des Collectionneurs (**)	Salle des Fêtes - Montaigu-Vendée (85)	APHB	Journée
06/06/2025	Phila-France 2025 (**)	Colmar (68)	FFAP	Journée
07/06/2025	Phila-France 2025 (**)	Colmar (68)	FFAP	Journée
08/06/2025	Phila-France 2025 (**)	Colmar (68)	FFAP	Journée
09/06/2025	Phila-France 2025 (**)	Colmar (68)	FFAP	Journée
29/06/2025	4e Bourse Exposition (**)	Salle municipale St Sauveur - Ile d'Yeu (85)	Yeu Philatélie	Journée
27/07/2025	Salon des Collectionneurs (**)	St Hilaire de Riez (85)	Club Numismate	Journée
27/07/2025	Salon des Collectionneurs (**)	Salle de la Conserverie - St Gilles-Croix-de-Vie (85)	APHV	Journée
10/08/2025	Salon des Collectionneurs (**)	Salle Plissonneau - Le Château d'Olonne (85)	PM-CS	Journée
17/08/2025	Salon des Collectionneurs (**)	Salle de la Conserverie - St Gilles-Croix-de-Vie (85)	APHV	Journée
31/08/2025	Salon des Collectionneurs (**)	St Hilaire de Riez (85)	Club Numismate	Journée
28/09/2025	Bourse des Collectionneurs (**)	Les Herbiers (85)	ADCH	Journée
05/10/2025	Salon des Collectionneurs (**)	Salle Plaisance - Luçon (85)	APL	Journée
11/10/2025	Expo Régionale GPCO (**)	Angoulême (16)	GPCO	Journée
12/10/2025	Expo Régionale & Congrès du GPCO (**)	Angoulême (16)	GPCO	Journée
18/01/2026	43 <sup>e</sup> Salon des Collectionneurs	Les Oudairies - La Roche-sur-Yon (85)	APY	9h00 - 18h00

(\*) Calendrier prévisionnel qui s'adaptera aux mesures sanitaires qui pourraient être mises en œuvre

(\*\*) L'APY ne pourra pas être tenue responsable des éventuels reports ou annulations de ces manifestations

# LA ROCHE-SUR-YON 85

## 43<sup>e</sup> SALON DES COLLECTIONNEURS 18 janvier 2026

PARC EXPO DES OUDAIRIES de 9h à 18h00

Cartes postales

Vieux papiers

Philatélie

Livres

Vinyles

Petits objets

Numismatique

Fèves

Minéraux

Exposition

Lots à gagner



**Ry** La Roche-sur-Yon  
Le cœur Vendée

Organisation : Amicale Philatélique Yonnaise  
Avec le concours de la Ville de La Roche-sur-Yon  
Tél. 07 89 42 11 10



Rédaction : Imp. JMJ 77077 - La Roche-sur-Yon © 02 01 21 87 10